

PRÉSIDENTE DU SÉNAT ET DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

# Idy et Dias en pôle position

► Ousmane Tanor Dieng : la fausse piste



P.2

ÉMISSION DE BONS DU TRÉSOR

Le Sénégal renoue avec le succès P.3

► 31 milliards récoltés, hier



COMPLICITÉ ET VOL EN RÉUNION

Deux policiers à Rebeuss

P.5

MAMADOU DIOP DECROIX

“Il n’y aura pas de rupture à l’Assemblée P.8

JO 2012 - FOOT

Les Lionceaux gâchent la fête anglaise P.12



Money  
Express

10 ans  
ça se fête!

GAGNEZ

175.000.000 FCFA

1 SUPER LOT DE 25.000.000 FCFA EN ESPÈCES

Chaque jour 30 gagnants remportent la somme de 25.000 FCFA en espèces.

Vous pouvez jouer et gagner plusieurs fois.

Coût du sms : 200 FTFC/5M5 • Jeu autorisé par le SONASE

AGENCES PARTENAIRES : CMS • BHS • ACTE • BANFOCAL • LIMCFC • FELON • ADA VOYAGE • CREDIT SOLIDAIRES ARRQUE • LA POSTE • POSTE FINANCE

Informations : 33 869 12 13 • www.money-express.com

DU 10 JUILLET  
AU 31 DÉCEMBRE

Envoyez

par sms ME (espace)

voire code de transfert ou

24034

200 JOURS DE CADEAUX

**Axe Dakar-Paris : Fabius en visite de deux jours au Sénégal**

Comme l'annonçait, il y a quelques jours, le ministre des Affaires étrangères, Laurent Fabius sera en visite officielle au Sénégal, aujourd'hui et samedi. Cette visite du chef de la diplomatie du Quai d'Orsay, l'un des hommes politiques les plus respectés en France, intervient quelque 17 petits jours après celle effectuée, avec un grand succès diplomatique, par le président Macky Sall au pays de la Tour Eiffel et de l'Académicien Jean-Christophe Rufin. C'est dire que ça roule et roucoule très fort entre Dakar et Paris, entre Macky et Hollande, depuis l'alternance de l'Alternance le 25 mars dernier, avec le départ des Wade et le changement d'Ambassadeur à Paris (en attendant le changement d'Ambassadeur à Dakar ?). Qui s'y frotte s'y pique. Demandez au fils du Vieux en errance en France à la recherche de bouées de sauvetage anti-Rebeuss !

**Laurent Fabius au Qg de Y'en a marre**

Restons sur cette visite de Laurent Fabius pour dire que dans son agenda figure une rencontre, aujourd'hui, avec le mouvement citoyen contestataire Y'en a marre à son quartier général, aux Parcelles Assainies de Dakar. Et c'est le ministre français des Affaires étrangères qui aurait demandé à rencontrer la bande à Fadel Barro. Le face-à-face aura lieu vers 18h 30, après des échanges entre Fabius et les officiels sénégalais. *EnQuête* a appris que les différents "esprits" Y'en a marre y prendront part en présence de membres de l'ambassade de France au Sénégal. L'on sait que des membres du cabinet du ministre français l'ont devancé à Dakar pour baliser le chemin, et ont même fait un tour chez Fadel Barro, coordonnateur du mouvement. Par ailleurs, Laurent Fabius rencontrera Youssou Ndour et d'autres acteurs

culturels sénégalais à la résidence de l'Ambassade de France au Sénégal. Certains y recevront des décorations du pays de Marianne.

**Direction des Bourses : Louis Thomas Ciss nouveau patron**

Comme de bien entendu avec l'installation progressive de l'État-Benno Bokk Yaakaar, il y a eu des limogeages et nominations lors de la réunion du Conseil des ministres, hier, à Diourbel. Ainsi, la Direction des Bourses connaît un nouveau patron en la personne de Louis Thomas Ciss, maître-assistant à l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar. Il remplace au poste Joseph Sarr. De même, Abdoul Aziz Aw, ingénieur du Génie rural, est nommé directeur des Constructions scolaires, en remplacement de Ousmane Diop. Quant à Etienne Sarr, administrateur civil principal de classe exceptionnelle, est passé inspecteur de l'Administration territoriale. Au Affaires étrangères, Mactar Sakho, juriste et Directeur de cabinet d'Alioune Badara Cissé, est élevé au rang d'Ambassadeur, conformément aux usages. Idem pour Mamadou Tall, ministre-conseiller et Directeur du Protocole et des Conférences internationales, qui devient ambassadeur.

**Gestion de l'énergie au Sénégal : 45 milliards de la Banque mondiale échoient à SENELEC**

Du bol pour le secteur de l'énergie du Sénégal. La Banque mondiale a approuvé, hier, un crédit de 85 millions de dollars, soit 45 milliards 560 millions de francs Cfa. Cela est destiné à appuyer la Société nationale d'électricité (SENELEC) à "réduire ses pertes techniques et commerciales et à améliorer la fiabilité

**PRÉSIDENCES DU SÉNAT ET DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**

**Idrissa Seck et Jean-Paul Dias pressentis**

**“B**ien qu'élu député le 1er juillet, Ousmane Tanor Dieng devrait laisser son fauteuil à son suppléant afin de rejoindre le Sénat, dont il devrait prendre la tête. En accord avec le président Macky Sall, l'actuel secrétaire général du Parti socialiste (PS) sénégalais présidera la Chambre haute du Parlement, le "perchoir" de l'Assemblée nationale devant revenir, selon nos sources, à Moustapha Niasse, patron de l'Alliance des forces du progrès (AFP). A son futur poste, "Tanor" disposera toutefois de moins de prérogatives que Moustapha Niasse." Voilà ce qu'a pu écrire la Lettre du Continent dans sa dernière livraison.

Bien que généralement bien informé sur le continent africain, cette publication bien spéciale ne saurait l'être mieux que nous sur le Sénégal. Et *EnQuête* est en mesure de dire que la piste Tanor au Sénat est en vérité une fausse piste. Les investigations que nous avons menées dans les couloirs du pouvoir et ailleurs renseignent que c'est plutôt au maire de Thiès que devrait revenir le poste de Président du Sénat. Certaines personnalités du régime le savent qu'Idrissa Seck est déjà dans leur viseur. Ce dernier aurait d'ailleurs consulté quelques rares amis dans ce sens et il semble bien qu'il ait décidé de plonger. Nos sources nous informent que le choix d'Idrissa Seck ne date pas de maintenant. Dès après les résultats du Premier tour, les tractations politiques sont allées dans cette direction.

**Jean Paul Dias au Conseil économique et social**

Un autre ancien du Parti démocratique sénégalais (Pds) qui attend un bon point d'atterrissage, c'est Jean Paul Dias, pressenti pour la Présidence du Conseil économique et social. Ce dernier aurait déjà été briefé sur la question qu'on ne l'entend nulle part. Dias, bouillant de caractère, est «trop calme dans son coin», renseigne nos sources qui expliquent cette stratégie du silence par le fait qu'il «prépare son atterrissage» dans cette assemblée consultative disposant d'une expertise dans les domaines économique, social et culturel. C'est dire qu'il est en train d'entrer dans ses habits de médiateur social, avant que la décision ne tombe. Lors de la dernière présidentielle, l'actuel leader du Bloc centriste Gaïnde, membre de la Coalition Macky 2012, s'était signalé par un soutien assez musclé au candidat Macky Sall qui lui aurait promis ce poste. Quid de Tanor ? Nos sources révèlent qu'il n'est curieusement pas intéressé par un poste. L'actuel secrétaire général du Parti socialiste (Ps) préfère-t-il donc la posture de pouvoir qu'il a, de fait, depuis que Macky Sall est à la tête de l'Etat. Ce qui est sûr, c'est qu'il se plaît bien dans sa position actuelle. Ousmane Tanor Dieng qui voyage beaucoup fait en effet de la diplomatie souterraine, lui le diplomate de profession. Il revient d'ailleurs de chez le Président Alpha Condé dont le pays se méfie quelque peu de l'actuel homme fort de Dakar. Ousmane Tanor Dieng était aussi très présent à Paris, lors du dernier déplacement du Président Macky Sall en terre française, pour lui baliser le chemin, avec l'arrivée des socialistes au pouvoir.

lité des services de l'électricité", selon un communiqué de la Banque daté d'hier. Le financement sera utilisé sur une période de cinq ans pour améliorer et moderniser le réseau de transport et de distribution de l'électricité, poursuit le texte qui ajoute qu'il s'agira aussi de "renforcer la transparence et la responsabilisation dans le secteur de l'énergie et de développer une stratégie à moyen et long terme pour le secteur de l'énergie. Il permettra aussi d'améliorer les systèmes de facturation à la SENELEC en vue de réduire les coûts de collecte et les pertes liées à la fraude".

**Gestion de l'énergie au Sénégal : 45 milliards de la Banque mondiale échoient à SENELEC (suite)**

La Banque mondiale note que "la performance commerciale de la SENELEC sera renforcée par l'installation de compteurs modulaires pour le prépaiement et de compteurs électroniques intelligents qui peuvent être lus à distance. Cet

équipement répond aux normes internationales pour réduire la fraude. Le projet inclut également un appui pour l'introduction de lampes à basse consommation ainsi que des incitations par les prix pour que les clients réduisent leur consommation d'énergie". Selon Vera Songwe, Directeur des opérations de la Banque mondiale pour le Sénégal, cité dans le texte, "l'objectif du projet est d'accroître l'efficacité du secteur de l'énergie et la reddition de comptes". Mme Songwe a ajouté que "les Sénégalais exigent de leurs leaders élus des services toujours plus importants et de meilleure qualité et une meilleure gouvernance dans tous les secteurs productifs de l'économie, en vue de rétablir la croissance". Le coût total du projet qui est de 93,5 millions de dollars sera financé par le crédit de 85 millions de dollars de l'Association internationale de développement (IDA) et par le gouvernement du Sénégal à hauteur de 8,5 millions de dollars (près de 4,6 milliards F Cfa).

**Calvaire des techniciens de surface : le Directeur du Trésor décante la situation**

Fin de calvaire pour les techniciens de surface de l'Assemblée nationale ! Dans son édition d'hier, *EnQuête* avait fait état de la galère que vivait le personnel chargé du nettoyage de l'Hémicycle du fait du gel de leur dotation. Aujourd'hui, c'est chose réglée. Car selon nos sources, le directeur du Trésor a saisi la directrice de la société en charge de l'entretien de l'Assemblée nationale en vue de débloquer la situation. Le Directeur du Trésor lui aurait fait part de sa "surprise" en apprenant cette nouvelle. Nous écrivions que depuis la fin de la législature, et faute de dotation, la société était obligée de payer de sa poche les produits d'entretien.

**Développement de l'éducation en Afrique : appel à soumission pour un Prix**

Dans le cadre de la première édition du Prix pour la Recherche en éducation en Afrique (ERAA), l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA) et l'Institut africain de développement (ADI/AFDB) lancent, en collaboration avec la coopération économique Corée-Afrique (KOFEC), des appels à propositions. Le prix est composé de quatre catégories : le "Meilleur chercheur émergent en éducation" ; le "Chercheur en éducation chevronné" ; le "Mentor émérite de chercheurs en éducation" ; "l'Environnement institutionnel propice à la recherche en éducation". Les candidatures doivent être envoyées par voie électronique au plus tard le 20 août 2012 à 17 heures, à l'adresse eraa@afdb.org.

**LOCATION CITE SAGEF II - ZAC MBAO**

Sur la voie de contournement de Rufisque, avant SIPRES, dans immeuble neuf sécurisé (gardien et interphone), location de :

- 4 pièces : 1 chambre parents avec salle de bain, 2 chambres enfants, un grand salon avec balcon, une grande cuisine, une salle d'eau, un espace familial et des placards  
Prix : 110 000 F CFA.
  - Des magasins à 50 000 F CFA
- Conditions : 2 mois de garantie et 1 mois d'avance  
Téléphone : 77 494 58 17 – 77 557 22 36

**La soupe "harira"**

**1 soupe achetée = 1 soupe OFFERTE**

à emporter, en livraison ou consommée sur place

tonifiante **4.000F** appétissante

nourrissante

**Shéhérazade stelle mermoz tél: 33 860 13 83**

**ENQUÊTE**

Publications - Société éditrice  
Boulevard de l'Est-Point E  
Immeuble Samba Laobé Thiam Dakar  
Tél. : 33 825 07 31  
E-mail : enquetejournal@yahoo.fr

Directeur de la publication : **Mahmoudou Wane**  
Directeur de la rédaction : **Mamadou Lamine Badji**  
Rédacteur en chef : **Momar Dieng**  
Rédacteur en chef délégué : **Bachir Fofana**  
Chefs de desk : **Momar Dieng** - Politique  
**Bachir Fofana** - Économie / Social  
**Ndiassé Sambe** - Sport  
Directeur artistique : **Renaud Liout**  
Mise en page : **Penda Aly Ngom, Fodé Baldé**  
Photographe : **Amadou Gomis**  
Impression : **Graphic Solutions**

Régie publicitaire : **maimoumaenquete@gmail.com**  
Tél. : 77 834 11 90  
**aichafallenquete@gmail.com**  
Tél. : 33 825 07 31 / 77 299 96 72

SUCÈS DE LA DERNIÈRE ÉMISSION DE BONS DU TRÉSOR

# Le Sénégal lève 31 milliards F Cfa

“La confiance des investisseurs en la signature du Sénégal reste intacte pour les bons du Trésor à un 1 an de maturité”, se réjouissent les Finances, après la réussite de la dernière émission de bons du Trésor clôturée, hier et qui a permis de récolter 31 milliards de francs Cfa

■ BACHIR FOFANA

Jubilation aux Finances. Alors que le Sénégal recherchait 25 milliards sur le marché financier régional, le pays a obtenu 31,350 milliards F Cfa au terme de la dernière émission de bons du Trésor à un (1) an d'échéance clôturée, hier. Les argentiers de l'État sont d'autant fondés à s'en réjouir - après le flop de la précédente opération - que les offres s'élevaient à 86,439 milliards F Cfa, soit un taux de couverture d'un peu plus de 345%, selon une note analytique de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor, reçue à *EnQuête*, hier.

D'après la même source, le taux d'intérêt moyen pondéré est de 5,84%, alors que le taux le plus bas proposé est de 4,5% contre 7% pour le plus élevé. Il ressort en outre des résultats de l'opération que tous les pays de l'UEMOA, excepté la Guinée Bissau et le Niger, font partie des 31 participants pour 75 soumissions. Les plus grandes soumissions émanent du

Sénégal à hauteur de 21,381 milliards F Cfa, contre un peu plus de 16 milliards du Burkina Faso.

Les Finances qui tirent les premiers enseignements de cette exercice notent que “le verdict est sans appel” en ce qui concerne l'attractivité du titre et la crédibilité de la signature du Sénégal. C'est “de loin le meilleur” taux de couverture en comparaison des émissions précédentes de l'année de mêmes caractéristiques, notamment celui du 7 juin (133,60%) pour lequel le taux moyen pondéré était de 6,36%. Les argentiers expliquent le rejet des 55 milliards F Cfa par un souci de “principe qui est que l'État ne prend que ce dont il a besoin et est prêt à renoncer aux offres qui ne conviennent pas ; soit parce qu'elles excèdent ses besoins (quel que puisse être le caractère alléchant des taux proposés) soit parce que (comme ce fut le cas récemment) elles sont trop onéreuses”.

Le document cité en référence relève que “certes, la maturité et le caractère non-admissible au refinancement de la BCEAO des bons à trois ans



Amadou Kane, ministre de l'Économie et des finances

émis le 12 juillet dernier ont pu jouer un rôle dans les résultats obtenus lors de cette opération, mais il reste vrai que le message implicite lancé aux investisseurs : (“Si vous voulez être retenus, abaissez vos taux”) semble avoir été entendu”. Les Finances précisent que cette dernière émission a enregistré le taux d'intérêt le plus bas ainsi que le taux maximum le moins élevé jamais proposé depuis le début de l'année, ajoutant que le taux de 7% indiqué plus haut est proposé par des pays de l'Afrique centrale (Congo Brazzaville, Cameroun) où “les taux sont habituellement élevés”.

Au total, conclut le locataire de l'immeuble Peytavin, “la confiance des investisseurs en la signature du Sénégal reste intacte pour les bons du Trésor à un 1 an de maturité”. ■

DÉSTRUCTURATION DE L'ÉTAT

## Les Administrateurs civils veulent remettre l'État à l'endroit

L'amicale des Administrateurs civils veut “mener une réflexion approfondie et sans complaisance sur la réorganisation administrative et territoriale de l'État”. En effet, face à la “détérioration de la qualité du service public et à une incohérence de l'architecture et de l'action administratives”, les administrateurs civils comptent rectifier le tir et “apporter plus de cohérence dans les conditions de création des structures administratives et des entités territoriales”. À cet effet, l'amicale compte organiser une journée d'étude ce samedi, à l'hôtel Radisson Blu.

Dans un communiqué parvenu à *EnQuête*, les administrateurs civils listent les maux qui déstructurent l'administration sénégalaise prise depuis 2002, dans une frénésie de “création de nouvelles entités à tous les échelons”. Avec une carte territoriale qui affiche 14 régions, 45 départements, 133 arrondissements et 570 collectivités locales. Selon, l'amicale des administrateurs civils, à l'augmentation considérable du nombre des structures et l'accroissement des charges administratives sont venus se greffer une instabilité institutionnelle, une multiplication des départements ministériels, ainsi qu'une croissance exponentielle du nombre de directions, d'agences, de sociétés anonymes à participation entièrement publique... Conséquence, l'État, dans la décennie (2002-2012), a procédé à la “création redondante de structures aux missions et compétences similaires”, renseigne l'amicale. Pire, ces mutations, poursuit la note, ont été opérées sans études techniques approfondies, sans ressources humaines ou financières suffisantes pour animer les structures et sans délimitation des missions.

En sus, constate l'amicale, les règles classiques de formation des cabinets ministériels ne sont plus respectées. D'où la multiplication de “contrats spéciaux”. Les mêmes manquements sont notés avec la création de “postes irréguliers de chargés de mission, de conseillers spéciaux” au sein des cabinets ministériels, en violation des textes. Les administrateurs civils s'inquiètent également de l'instabilité préoccupante au niveau des secrétariats généraux, alors que leur “vocation est d'être la mémoire des institutions”.

Ainsi, l'amicale des Administrateurs civils entend “apporter sa contribution scientifique à la réflexion sur l'organisation administrative et territoriale du Sénégal, à travers un atelier de réflexion”. ■

GASTON COLY

POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE

## De nouvelles orientations attendues dans 3 mois

■ BABACAR DIOUF (Correspondant, Bambey)

Élaborer une nouvelle politique de développement du secteur de l'énergie visant la baisse structurelle des coûts de production, ainsi que l'indépendance énergétique du Sénégal. Telle est la mission que Macky Sall a fixée au Gouvernement dans les trois mois à venir. En effet, constatant l'énormité de la crise énergétique du Sénégal, le président de la République, dans sa communication au sortir du Conseil des ministres d'hier à Diourbel, a “demandé au Gouvernement d'élaborer, dans un délai de trois mois, une nouvelle lettre de politique de développement du secteur de l'énergie accompagnée d'un plan d'actions détaillé de mise en œuvre”. Pour cela M. Sall recommande l'utilisation des ressources durables avec la structure de production (“Mix énergétique”) qui utilise et les énergies renouvelables et celles traditionnelles.

Pour le cas spécifique de l'électricité, Macky Sall plaide pour une réduction des charges production de la SENELEC et la bonne gouvernance dans le secteur. Aussi annonce-t-il un contrat de performance entre l'Etat et la nouvelle équipe dirigeante et la séparation des fonctions de production et de distribution de l'énergie.

Pour la pérennisation d'un tel programme énergétique au Sénégal, l'Etat

compte beaucoup sur la participation des citoyens de ce pays. “Pour pérenniser le programme d'investissement découlant de ces orientations politiques, la participation de tous sera nécessaire. C'est ainsi, qu'il est envisagé, en plus des efforts attendus de l'Etat et de SENELEC, une contribution de la population visant à rationaliser la subvention de l'Etat sur l'électricité qui est de l'ordre de 2% du PIB, ce qui permettra de réduire le déficit budgétaire projeté à 6% en 2012”, a soutenu le chef de l'Etat.

Pour Macky Sall, si le Sénégal vit une crise énergétique, c'est parce qu'il y a un équilibre précaire entre l'offre et la demande et une situation financière tendue de la SENELEC et de la SAR. Cette crise est fonction d'“une production d'électricité très peu diversifiée et essentiellement thermique” qui expose le Sénégal aux aléas du prix du pétrole. D'après M. Sall, “la persistance des délestages consécutifs à la vétusté des réseaux de transport et de distribution”, le retard important “dans la programmation et la réalisation efficiente des investissements”, le taux d'électrification “encore faible” et enfin les coûts de production très élevés “qui requièrent que le gouvernement verse à SENELEC une subvention aux consommateurs, dénommée compensation tarifaire”, sont aussi à l'origine de la crise. ■



## AVIS DE REMERCIEMENTS

**LOUANGE A ALLAH, SEIGNEUR DES MONDES, PAIX ET SALUT SUR SON PROPHETE MUHAMMAD (PSL) ET SUR SA FAMILLE ET SES COMPAGNONS.**

Mme Ly née Oumoul Khaïry Dia, épouse du défunt, Docteur Mohamed Lamine Ly, frères et sœurs enfants du défunt. Famille Thierno Ass Amath Ly, les enfants de Sala Hawa Ly, famille Alpha Ciré Kane, famille Amadou Tidiane Wone, famille ALPHA Abdoul Hamet Dia, Thierno Moctar Ba et sa famille à Dakar et à Conakry et les familles Ly, Dia, Kane, Sall Wane, Agne, Wone, Touré, Ndaw, Sow, Tall, Sy, Talla, Gaye, Bâ, Deh, Dème, Camara, Dabo, Diagne, Hann, Diaw, Thiaw, Diop, remercient très sincèrement les parents, alliés, amis, voisins pour les marques de sympathie, lors du rappel à Dieu de leur regretté époux, père, frère, cousin, ami... Qu'Allah accepte toutes les prières et l'accueille dans Sa Mansuétude infinie.

**Docteur CIRE LY décédé le 13 juillet 2012**



## AUDITS PHYSIQUES DE L'ARMP

## Des manquements à ANREVA, ANRAC et SNR

L'ARMP, en plus des audits sur les procédures de passation de marchés, a effectué des audits physiques pour s'assurer de la bonne exécution des commandes. Si des zones d'ombre sont notées à l'ANREVA, à l'ANRAC et la SNR, tel n'est pas le cas à l'ANSD et à la CLM où les auditeurs n'ont noté "aucune insuffisance".

■ ALIOU NGAMBY NDIAYE

L'Agence nationale du plan de retour vers l'agriculture (ANREVA), même si elle respecte quelques principes de base d'équité et de transparence du Code des marchés publics, a eu à violer certaines procédures d'attribution des marchés. Selon, le rapport de l'audit de l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP), des "non conformités" ont été

notées dans "la mise en œuvre de la procédure d'évaluation des offres portant sur la couverture d'assurance maladie des membres du personnel et de leurs familles". L'audit du Business System Consulting Group (BSC) relate aussi une mauvaise attribution du marché relatif à la fourniture et l'installation de groupes électrogènes et électropompes attribué à HYDRAUTECH pour un montant de 4 720 000 F Cfa. "La procédure de passation du marché a été entière-

ment et exclusivement conduite par le Directeur des études, aménagements et infrastructures qui, par une note interne adressée au Directeur général, a fait le classement des offres et une proposition d'attribution en dehors de la Commission des marchés, en violation des règles édictées par le Code des marchés publics (CMP)", déplorent les auditeurs.

## L'ANSD et le CLM cités en modèle

La Compagnie internationale de conseil et d'expertise (CICE) a effectué un audit physique au sein de la Société nationale de recouvrement (SNR), ce qui lui a permis de relever quelques manquements sur les travaux de l'architecte. D'après le rapport ressorti de cet audit, "l'estimation financière établie par l'architecte sur la base des études techniques a été largement dépassée au moment de la soumission". Les auditeurs ont aussi constaté l'absence de celui qui a été affectée par l'architecte pour l'exécution des travaux. Néanmoins, à travers cet audit physique, la CICE a constaté que le "chargé de

la gestion technique et financière n'a pas de connaissances suffisantes dans ce domaine". L'audit physique de l'Agence nationale pour la relance des activités économiques et sociales de la Casamance (ANRAC), dénote une "absence de traçabilité des mouvements d'entrée et de sortie des fournitures".

Autre audit physique, l'Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD). Sur 4 marchés portant sur l'entretien de groupes électrogènes, l'acquisition de mobiliers de bureau, d'acquisition de matériels didactiques et d'équipements pour traitement de données, les auditeurs ont constaté que l'exécution physique de ces marchés ne "souffre d'aucune insuffisance particulière". Le même constat est fait à la Cellule de lutte contre la malnutrition (CLM), où après un audit physique, la CICE n'a constaté aucune anomalie. Ce qui place l'ANSD et la CLM dans la liste des agences modèles dans l'attribution des marchés publics. ■

## ÉPINGLÉ DANS UN RAPPORT DE L'ARMP

## Yankhoba Diattara indexe le cabinet CICE

■ NDÈYE FATOU NIANG  
(Correspondante, Thiès)

Désigné récemment meilleur élu local de la région de Thiès, Yankhoba Diattara n'a pas eu le temps de savourer son sacre à cause d'un rapport de l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP) qui a conclu que la gestion de la municipalité n'a pas été des plus transparentes en 2010. Et pour se disculper, il a envoyé au charbon les autres adjoints au maire et responsables de ladite institution défendre la thèse de la "cabale politique" orchestrée par ses adversaires.

"On nous a balancé cette bombe uniquement pour ternir l'image de marque de la mairie de Thiès et de l'équipe dirigeante". C'est le résumé donné par Lamine Diallo, adjoint au maire de la ville de Thiès sur les rapports d'audits de l'ARMP,



hier en conférence de presse. "Un coup monté", justifie les responsables qui ajoutent que "c'est une cabale politique qui est montée contre Yankhoba Diattara, qui est pressenti à un poste de responsabi-

lité dans le gouvernement de Macky Sall (il serait pressenti au poste de Président du conseil d'administration (PCA) du Port autonome de Dakar)". Selon eux, l'audit de la mairie de Thiès a été "commandité" par l'ancien régime étant donné qu'il a été fait par le cabinet CICE Sénégal "qui appartient à Karim Wade". "Ce même cabinet a eu à faire l'audit de l'ANOCI, c'est pour nous combattre politiquement", soutient Lamine Diallo. C'est pourquoi, poursuit-il, "les éléments de réponses qui ont été fournis par la mairie n'ont pas été pris en compte dans le rapport final. Cela veut dire que ce rapport avait bien une destination qui était

de la cellule de passation des marchés à la mairie de Thiès, explique qu'il n'y a eu "ni magouilles, ni tricheries". D'après lui, ils ont contacté le GIE Kramex (Khadim Rassoul Import-Export), pour la réparation de chaussées de la ville parce que "dans son registre de commerce délivré par la Chambre de commerce, il est stipulé qu'il peut bien effectuer des grands travaux". Et "maintenant, dire que l'activité principale Kramex est la fourniture de matériels d'électroménagers est faux parce qu'il est habilité à faire des travaux pour un marché de 23,5 millions F Cfa". Toutefois, souligne M. Sidibé, "on peut comprendre qu'on nous accuse de marchés fictifs, de surfacturations, de détournements d'objectifs mais dire que telle entreprise n'a pas à faire des travaux, c'est injuste". ■

## POUR UNE MEILLEURE GESTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES

## L'alternative du budget participatif

■ CHEIKH THIAM

Cette journée organisée devant une pléthore d'autorités administratives de la banlieue avait pour objectif d'informer et de sensibiliser l'ensemble des acteurs locaux sur les mécanismes du budget participatif. "On vient de démarrer ; il y avait quelques expérimentations au niveau des communes. Il y a eu 5 communes en 2008, et 3 en 2009 appuyées dans le cadre d'un projet. C'est un processus naissant", a déclaré hier Bachir Kanouté, coordinateur d'ENDA ECOPOP.

A l'en croire, le budget participatif présente plusieurs avantages parmi lesquels l'amélioration de la situation fiscale, la formation de la citoyenneté, etc. "Le plus frappant est qu'au niveau des communes où on a appliqué la mise en œuvre du budget participatif en assurant la qualité, on parvient à multiplier le budget par deux voire par trois. En termes d'amélioration de la situation fiscale, c'est un avantage incontestable, en matière de formation à la citoyenneté, c'est-à-dire former le citoyen à connaître ses

droits et ses devoirs. C'est une approche qui donne beaucoup de produits. En terme de mise en place des cadres de concertations pour une gestion participative des collectivités locales, c'est une approche qui donne de très bon résultats", a poursuivi M. Kanouté.

"Étant conscient qu'on n'a pas la force d'accompagner toutes les collectivités locales, il vaut mieux y aller étape par étape. Nous en avons fait avec une dizaine. L'année prochaine, on fera pour une vingtaine. A travers une caravane, nous aurons à faire toutes les quatorze régions avec deux collectivités locales par région, ce qui fera 28", a martelé M. Kanouté. Après, les initiateurs vont travailler avec ces collectivités locales pendant un à deux ans pour tirer les enseignements et après, ils pourront dire comment couvrir l'ensemble des collectivités locales.

Pour rappel, le budget participatif est une approche par laquelle les populations participent au débat sur les politiques publiques et sur des ressources publiques qui existent. Ou bien elles sont alors associées aux mécanismes qui permettent d'affecter ces ressources. ■

## DIRECTION DE L'EBAD

## Trois candidats pour un fauteuil

Le Conseil d'établissement de l'École des bibliothécaires, archivistes et documentalistes (EBAD) est convoqué aujourd'hui, vendredi, en vue d'élire le nouveau directeur de cet institut universitaire. Et trois professeurs de l'établissement veulent succéder au directeur sortant, Ibrahima Lo qui ne peut se représenter parce qu'ayant fait deux mandats à la tête de l'école. Il s'agit de Mamadou Diarra, l'actuel Directeur des études, d'Ahmed Ndiaye, le chef du département Archives de l'école, d'Olivier Sagna, un professeur qui était en détachement au Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique (CODESRIA). Tous les trois candidats ont entamé leur campagne auprès des membres du Conseil d'établissement, et même auprès des membres de l'Association sénégalaise des bibliothécaires, archivistes et documentalistes (ASBAD).

Selon l'article 2007-1206 du 8 octobre 2007, le Directeur de l'EBAD est nommé par décret sur "avis" du Conseil d'établissement. Celui comprend le Recteur, président de l'Assemblée de l'université ; un représentant du président de la République ; un représentant du Premier ministre ; un représentant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ; un représentant du ministre chargé de la Culture ; un représentant de chaque État ayant au moins 10 étudiants ; le Doyen de la Faculté des lettres et sciences humaines ; le Directeur de la Bibliothèque universitaire de l'UCAD ; le Directeur de l'École ; le Directeur des études de l'École. Sont aussi membres de ce Conseil, le Directeur des Archives du Sénégal ; le Directeur du Centre national de documentation scientifique et technique (CNDST) ; le Directeur de l'informatique de l'État ; un représentant de l'UNESCO. Trois représentants du personnel enseignant de l'établissement ; les chefs de départements ; un représentant des anciens élèves de l'École ; deux représentants des élèves ; un représentant du personnel administratif technique et de service de l'établissement ; et le Chef des services administratifs de l'École sont aussi membre de ce Conseil.

Le Directeur de l'EBAD est nommé pour un mandat de 3 ans renouvelable une seule fois. Avant Ibrahima Lo qui finit son mandat, Mbaye Thiam, Ousmane Sané, Henri Sène et Amadou Alassane Bouso ont eu à diriger cette école depuis 1967.

B. FOFANA

COMPLICITÉ ET VOL EN RÉUNION PORTANT SUR 3 028 000 F CFA

## Deux policiers atterrissent en prison

Sale temps pour les hommes de tenue. Hier encore, deux policiers ont été inculpés et placés sous mandat de dépôt par le procureur de la République.

■ GASTON COLY

S. D. et T. D., en service à Dakar, ont été inculpés pour les chefs d'inculpation de complicité et vol en réunion portant sur la somme de 3 028 000 F Cfa. À l'origine, les deux limiers ont été sollicités pour appréhender le nommé Mohamed Keïta, un ressortissant guinéen qui venait de subtiliser la somme de 9 750 000 F Cfa.

L'histoire commence à Diourbel. Nouvellement débarqué dans le bastion du mouridisme, le jeune Guinéen de 15 ans est accueilli par la dame Sohé Cissokho qui doit le mettre en relation avec des compatriotes spécialisés dans la vente de fruits. Le jeune indélicat est prié d'aller se

reposer dans la chambre. Il est 17h, le 20 juillet 2012. Mais au lieu de faire un petit somme, Mohamed se met à fouiller la valise de sa bienfaitrice. Il y découvre la somme de 9 750 000 F Cfa, enveloppée dans un sachet noir. Il s'en empare, sort par derrière et prend le bus pour Dakar. Il n'ira pas loin, puisqu'un comité d'accueil l'attend à la gare routière Pompier. Il est appréhendé par Ibrahima Guindo, frère de la victime, alors qu'il s'acquitte des formalités de voyage pour rentrer dans sa Guinée natale. Toutefois, Mohamed a eu le temps de faire quelques emplettes avec l'argent volé, notamment un sac à dos dans lequel, il range les liasses de billets.

Le voleur est conduit dans le maga-

sin de Seydou Sambou qui fait appel aux policiers S. D. et T. D. Selon les aveux du jeune homme, à un moment donné, les deux policiers l'ont menotté et conduit au fond du magasin. Là, le policier S. D. a ouvert le sac et en a retiré trois liasses de billets qu'il a camouflées près d'une machine. Ensuite, poursuit Mohamed, les deux policiers l'ont menotté dehors et se sont retranchés dans le magasin en compagnie de Seydou Sambou. Ainsi, lorsqu'arrive Sohé Cissokho, en provenance de Diourbel, les policiers restent sourds à sa demande de régler l'affaire séance tenante. Celle-ci projette de se rendre au Mali, le lendemain.

Tout ce beau monde se retrouve donc au commissariat de Bel Air.

Toutefois, nos deux flics n'y font pas de vieux os. D'ailleurs, ils ne participent même pas au décompte de l'argent, sous le prétexte "d'une urgence" et retournent sur leurs pas. Plus tard, S. D. déclarera être retourné avec T. D. dans le magasin pour y chercher son portable qui d'ailleurs ne s'y trouvait pas, mais dans le véhicule, coincé entre le frein à main et le levier de la boîte de vitesse. Ainsi, lorsqu'enfin le décompte de l'argent est fait sans la présence des deux policiers, un trou de 3 028 000 F Cfa est constaté. Ce qui vaudra aux deux policiers d'être rappelés et entendus. Ils nient les faits.

À l'issue de leur interrogatoire Mohamed Keïta et Seydou Sambou sont gardés à vue puis déférés au parquet, pour complicité et vol en réunion portant sur 3 028 000 F Cfa. Les limiers S. D. et T. D. sont laissés libres et priés de se présenter à toute réquisition de justice. Entendus hier par le parquet, les deux policiers ont été inculpés et placés sous mandat de dépôt. ■

LA KRONIK DE KACCOR

## Faux jeûneurs, vrais Lions !

Question impertinente : les Lionceaux que nous avons vu jouer hier ont-ils vraiment jeûné ? Mon flair de kaccor me dit que «non». Rien qu'à voir leur mine et leur look (curieuse-ment british), on devine qu'ils ont pris un petit déj et sans doute de la bonne chair d'antilope. La même qu'on retrouve dans nos savanes. Et puis quoi ? On ne peut pas demander à un «doomu gaïné» qui ne connaît que la chasse, d'observer les règles sacrosaintes du ramadan. Je dois dire que ce sont les anglais qui donnaient plus l'impression d'être dans le ramadan. Au fond, pas de quoi fouetter une gazelle. Je suis d'avis que la défense des couleurs nationales peut bien autoriser quelques libéralités, pourvu simplement qu'ils ne prolongent le plaisir dans les boîtes de nuit comme le faisaient si bien leurs aînés gaïné, Dioufy et Cie. Mieux, Kaccor qui connaît bien les petits codes qui vous épargnent des flammes de l'enfer même si vous ne jeûnez point, est prêt, pour la cause nationale bien sûr, à intercéder en leur faveur, auprès des anges du ciel pour plaider leur cause. Ce n'est pas trop compliqué pour moi, il suffit que je leur fasse le cours sur le plaisir que ces «lions» ont donné hier au peuple élu du Sénégal, terre de tous les saints, pour faire chavirer leur «cœur». Ils nous ont servi un ndogu beaucoup plus succulent que les maigres dattes, café Touba et consorts. Boom, les filets des Anglais ont bien tremblé ! Que vais-je encore raconter aux anges pour leur forcer la main ? Je pourrais brandir l'argument imparable de la jeunesse. 20 ans, ce n'est pas un âge pour choper des péchés. Bien vrai que l'âge de la majorité, c'est 18 ans, mais deux ou trois ans de plus, on est encore dans les cordes des anges qui ont l'éternité devant eux. Allez donc ! Ne jeûnez point ! Mais continuez à marquer des buts ! C'est la seule condition ! Et tant que ce pacte sera respecté, je vous promets bien de gérer toutes les foudres du ciel. Et malheur à ceux qui oseront douter de mes dons... Bissap !

ACCUSANT LES JOURNAUX LE PAYS ET SATELIT DE DIFFAMATION

## Me El Hadji réclame 150 millions pour laver son honneur

150 millions de francs Cfa. C'est le montant que réclame Me El Hadj Diouf qui se sent diffamé par les journalistes Pape Souleymane Kandji et Edouard Diagne de *Le Pays* ainsi que Moda Seck du magazine *Satelit*.



■ FATOU SY

C'est en tant que justiciable que l'avocat El Hadj Diouf a comparu hier matin, à la barre du tribunal correctionnel de Dakar. Prêt à en découdre avec les journalistes qu'il accuse de diffamation, Me El Hadj Diouf n'aura pas eu l'occasion de soutenir ses accusations. Car, lorsque l'affaire a été évoquée dans la soirée, il était absent. Seuls ont comparu les directeurs de publication du journal "Le Pays" et du magazine "Icône", Pape Souleymane Kandji et El Hadj Mansour Dieng. Le dernier cité a quitté la barre sans être entendu, car, Me El Hadj Diouf s'est désisté à son endroit, après les excuses qu'il lui a présentées. Moda Seck du magazine "Satelit" était également absent.

Pape Souleymane Kandji s'est expliqué sur les faits qui sont relatifs à l'arrestation de Me El Hadj à Paris, dans une affaire de présumée viol. Le canard incriminé avait écrit sous la plume de Edouard Diagne : "Agression sexuelle sur une mineure- Me El Hadj Diouf arrêté à Paris- La garde-à- vue du "DSK sénégalais" prolongée- Le tonitruant avocat risque 10 ans de prison". Reconnaisant les faits, le journaliste a toutefois

plaidé la bonne foi. "C'est une information avérée, car nous avons des sources à Paris et nous avons fait des recoupements quant à l'arrestation de Me El Hadj Diouf pour une affaire de mœurs", s'est défendu le directeur de publication du journal "Le

Pays". Lui reprochant d'avoir caricaturé Me El Hadj Diouf en le présentant comme "le DSK sénégalais", le journaliste a déclaré que leur intention n'était pas de nuire, "c'est un commentaire lié à l'actualité", dira-t-il. "Vous avez commenté dans le sens de nuire", lui a répondu le représentant du parquet.

Un avis partagé par le conseil de Me El Hadj Diouf, convaincu que "la désinvolture" avec laquelle le prévenu a répondu aux questions prouve son intention de nuire. "C'est une information pernicieuse, dira Me Moïse Ndior. Elle a été publiée au moment de la campagne électorale pour nuire et c'était Macky Sall qui était visé", a asséné Me Ndior. "Ç'aurait été une autre personne, l'affaire n'aurait pas eu une telle ampleur, mais El Hadj Diouf est un avocat, un député...", renchérit son confrère Me Ibrahima Mbengue. Ils ont réclamé la somme globale de 150 millions de francs Cfa aux trois prévenus. La défense a plaidé la relaxe pure et simple. Me Ousmane Diallo a estimé qu'il n'y a pas de diffamation, car le plaignant a reconnu avoir eu maille à partir avec la justice française, pour une affaire de mœurs. Délibéré 27 septembre. ■

## NAFILA DU JOUR

### Nafila du 8<sup>e</sup> jour

Deux "Rakaa", soit un "Salama". Dans chaque Rakaa, on doit réciter une fois la "Fatiha", douze fois "Qoul Houwa Allahou Ahad", et douze fois "Qoul Aouzou Bi Rabbi Nass".

### BIENFAITS

Celui qui fait cela aura les mérites de celui qui aurait adoré le Dieu Unique pendant mille ans et qui aurait restauré la communauté musulmane et l'aurait vêtue.



### COMMUNIQUE DE LA SENEGALAISE DES EAUX

#### PERTURBATIONS DE LA DISTRIBUTION D'EAU A DAKAR ET DAKAR BANLIEUE LE SAMEDI 28 JUILLET 2012

La Sénégalaise Des Eaux informe ses clients que dans le cadre des travaux de l'autoroute à péage réalisés par l'APIX, la société EIFPAGE procédera aux raccordements de la conduite principale d'alimentation de Dakar venant des usines du Lac de Guiers, entre Diack Sac et le camp militaire de Thiaryoye, sous la supervision de la SDE.

En conséquence, la distribution d'eau connaîtra des perturbations allant de la baisse de pression au manque d'eau le samedi 28 Juillet 2012 à partir de 8 heures à Dakar et Dakar Banlieue, particulièrement dans les zones suivantes :

**GRAND MBAO, PETIT MBAO, CAP DES BICHES, ZAC MBAO, FASS MBAO, SICAP MBAO, SAM SAM, DIAMAGUENE, DIACK SAO, THIARYOYE SUR MER, HAMDALAYE, GUINAW RAILS, PIKINE, HANN MARISTES, NORD FOIRE, QUEST FOIRE, YOFF, SCAT URBAN GRAND YOFF, MAMELLES AVIATION, MERMOZ, SICAP LIBERTE, BAOBAB, SACRE CŒUR, POINT E, AMITIE, FANN HOCK, FANN RESIDENCE, MEDINA, LIBERTE 6 EXTENSION.**

La situation devrait revenir à la normale le dimanche 29 juillet 2012 dans la journée. Un service de camions citernes sera organisé pour soulager les clients des zones concernées. Pour d'autres informations contacter le 800 00 11 11

## INTERVENTION MILITAIRE AU NORD-MALI

# Les Etats-Unis y sont opposés, dans les conditions actuelles

Un gouvernement légitime et démocratique au pouvoir au Mali est un préalable politique à toute intervention militaire africaine (ou internationale) contre Aqmi et sa franchise Ansar-ad dîne au Nord-Mali. C'est l'avis du Commandant des forces américaines en Afrique, Carter Ham (photo), dont c'était la seconde visite à Dakar en l'espace d'un mois.

■ MOMAR DIENG

Le débat actuel sur ce que pourraient être les contours d'une éventuelle intervention militaire de la Cedeao dans le Nord-Mali, où les villes de Gao, Tombouctou et Kidal de facto administrées par Al Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI) au travers de sa "franchise" Ansar Ad-dîne, a peut-être un éclairage important avec la sortie du Général Carter Ham, Commandant des Forces américaines en Afrique (AFRICOM). Au cours d'un point de presse tenu hier à Dakar, l'officier supérieur américain a indiqué, dans un langage tout à fait diplomatique, qu'une intervention militaire, avec les conditions politiques en vigueur actuellement à Bamako, n'est pas une bonne idée. Selon le Général Ham, "le rétablissement d'un pouvoir légitime et démocratique" sur l'ensemble du territoire malien est un préalable incontournable. "Nous soutenons les efforts actuels de la Cedeao" pour mettre un terme à l'occupation d'une partie du



territoire malien par des "terroristes et combattants étrangers", a souligné le Commandant d'Africom. "Mais cela ne veut pas dire que nous sommes favorables à une intervention militaire. L'envoi de troupes dans ces régions créerait beaucoup plus de problèmes qu'il n'apporterait de solutions", a ajouté le Général Ham.

Aujourd'hui, la position américaine est que la Cedeao, à travers ses chefs d'État et son Comité de chefs d'État-major, poursuive ses efforts politiques pour rendre le projet d'intervention militaire au Nord-Mali plus consistant, mieux structuré en

termes de logistique et d'agenda (même si toute guerre a son côté aléatoire), en synergie avec le Conseil de sécurité des Nations-Unies et les partenaires africains de la communauté internationale. Au passage, le Commandant d'Africom a rappelé que les États-Unis ne cherchent pas à profiter de la situation pour s'établir dans la région. "Une intervention militaire serait du ressort de la Cedeao. Notre rôle est juste d'apporter des conseils et de la logistique en cas de demande."

**"Aqmi est devenue plus forte"**

Concernant la situation sur le ter-

rain, le Général Carter Ham a réaffirmé l'existence d'une connexion "nette et claire" entre "criminels et terroristes" venus d'un peu partout. "Des mercenaires sont probablement présents au Nord-Mali", a-t-il indiqué. "Les routes sont utilisées pour le transfert d'armes et d'explosifs, et les kidnappings suivis de demandes de rançons ont permis de financer les actions de Aqmi et d'Ansar-ad dîne" dans cet espace saharo-sahélien où "le trafic de drogue" constitue égale-

ment une source de revenus pour les mouvements terroristes dont Aqmi.

Dans la foulée, le Général Ham a dit ne pouvoir confirmer la présence de "combattants armés" qui seraient venus d'Afghanistan et/ou du Pakistan. Ni même leur nombre qui serait toutefois compris entre quelques dizaines et "plus ou moins des centaines" d'éléments. Ce qui est réel à ses yeux, c'est que Aqmi est devenue "la force dominante dans le Nord-Mali", une région où elle est présente et tisse sa toile "depuis plusieurs années". Simplement, "elle est devenue plus forte" eu égard aux ressources dont elle peut disposer. Selon l'officier supérieur Us, "il est donc trop facile" d'imputer la crise malienne actuelle aux conséquences de l'intervention militaire de l'OTAN en Libye sous le label de l'Onu, avec la fuite d'hommes et de matériels vers le Nord-Mali. "C'est un peu plus complexe que cela", a tenté d'expliquer le Général Ham pour qui il n'y a pas eu de "cause directe". ■

## 10 ANS DE TRAVAUX FORCÉS À 65 ANS

### Zakaria a asséné un coup de hache au vieux Dia, puis l'a étranglé

La cohabitation difficile entre l'élevage et l'agriculture a débouché sur le meurtre du vieux Mamadou Abou Dia frappé à la hache puis étranglé par Zakaria Samba Bâ. Celui-ci, âgé de 65 ans, a pris 10 ans de travaux forcés.

Agé de 65 ans, Zakaria Samba Bâ est cultivateur de profession, demeurant à Galoya, dans le département de Podor. L'homme s'est présenté à la barre enturbanné, portant un "jalaabe" et des sandales. Svelte, l'accusé ne donnait pas l'air d'un meurtrier. Pourtant, il a été placé sous mandat de dépôt le 31 mars 2011 pour le meurtre de Mamadou Abou Dia. Ce qui vaut à Zakaria d'être devant la cour d'Assises de Saint-Louis. "Ce jour-là, j'ai aperçu un troupeau de bœufs dans mon champ que j'ai entrepris de les chasser, mais Mamadou Abou Dia s'est présenté en me menaçant de mort si je ne laissais pas tranquille son bétail", raconte l'accusé. Il ajoute qu'il a pu esquiver par la suite un coup de pelle de Dia. Et lorsque l'arme est tombée, Zakaria dit l'avoir ramassé pour donner à son vis-à-vis un coup qui lui a été fatal. "Je n'ai jamais voulu le tuer", a plaidé le mis en cause, précisant que la victime n'est pas décédée sur le coup mais dans son champ.

Mais le récit de l'accusé ne recoupe pas tout à fait celui du témoin Abdoul Amadou Bâ. D'après celui-ci, le jour des faits, vers 18h, se trouvant dans son champ non loin de ceux des deux protagonistes, il a entendu Zakaria Samba Bâ reprocher à Mamadou Abou Dia d'avoir laissé son bétail dévaster ses cultures. Ayant entendu des enfants crier pour alerter que les deux se battaient, Abdoul Bâ dit avoir accouru sur les lieux où il a trouvé Mamadou Abou Dia étendu sur le sol et son antagoniste debout à côté tenant une barre de fer. Le témoin ajoute que la victime a rendu l'âme au cours de son évacuation par charrette au poste de santé de Galoya. A en croire les épouses du défunt, l'accusé a toujours menacé leur mari, soutenant que ce dernier a profité de l'absence des occupants de leur campement pour passer à l'action. L'une des veuves, Binetou Wāhbine Dia, a souligné qu'en plus d'avoir reçu un coup à la tempe, son mari aurait été étranglé par son bourreau pour s'assurer de sa mort.

### Achévé par étranglement ?

En tout cas, le certificat de genre de mort établit une plaie traumatique verticale au niveau du pavillon de l'oreille gauche mesurant 4 cm avec section complète du haut inférieur sur environ 3 cm, de lésions d'égratignures dues à un étranglement, ainsi qu'un œdème à la base supérieure du cou. Le médecin estime que le décès serait dû à une asphyxie par étranglement. En outre, l'enquête de personnalité révèle que ses voisins dépeignent Zakaria comme quelqu'un de nerveux et capable du pire quand il est mécontent.

Dans son réquisitoire, l'avocat général Amary Faye a rappelé que l'accusé, Zakaria Samba Bâ, a reconnu avoir commis le meurtre devant la cour. "L'acte matériel d'homicide est incontesté et la partie visée qu'est la tête est vitale, et elle a été fatale à la victime âgée de 75 ans au moment des faits, témoignant que celle-ci n'avait aucune force pour faire mal", a relevé l'avocat général. Il a demandé à la cour de déclarer l'accusé coupable et de le condamner à 10 ans de travaux forcés tout en précisant que l'excuse de provocation et la légitime défense ne peuvent prospérer. Pour sa part, le conseil de l'accusé, Me Cheikh Tidiane Diouf, a plaidé la disqualification des faits en coups ayant entraîné la mort sans avoir l'intention de la donner. Au délibéré, la cour a déclaré Zakaria Bâ coupable de meurtre et l'a condamné à 10 ans de travaux forcés. ■

FARA SYLLA

## FAUX EN MARIAGE PRÉSUMÉ

### La Française d'origine sénégalaise aurait falsifié le certificat du couple

Accusée d'avoir falsifié son certificat de mariage, une Française d'origine sénégalaise risque six mois de prison ferme.

■ FATOU SY

Le 20 janvier 1980, M. Diagne et Nd. A. Guèye décidaient de s'unir pour le meilleur et pour le pire. Mais après 25 ans de mariage, le couple français d'origine sénégalaise bat de l'aile. Tout commence à se dégrader quand un jour, la dame Nd. A. Guèye découvre, dans la boîte où sont gardés les documents de la famille, un certificat de mariage différent de celui-ci qu'elle a signé. Elle tombe des nues lorsque sa fille lui décrit le contenu dudit document, car les options du certificat de mariage ont été changées. En lieu et place de l'option monogamie sous le régime de la communauté des biens, il y est mentionné le choix de la polygamie avec séparation des biens. Aussi initie-t-elle une procédure de divorce.

Dans sa décision, le tribunal de grande instance d'Hévy, en France, a ordonné la liquidation du régime patrimonial. Ainsi, les ex-conjoints vendent le pavillon qu'ils avaient en France et se partagent le revenu. Munie de la décision du juge français, la dame a voulu la faire exécuter devant les tribunaux sénégalais, car le couple dispose d'un immeuble à Dakar. Seulement, lorsque le juge sénégalais lui a décerné une ordonnance, Nd. A. Guèye n'a pas pu exécuter la décision du fait du recours de son ex-époux. M. Diagne accuse son ex d'avoir fourni de faux documents, expliquant s'être marié avec l'option polygamie et non monogamie. A son tour, il a traduit son ex-femme devant le tribunal correctionnel de Dakar.

De partie civile en France, Nd. A. Guèye s'est retrouvée mise en cause pour faux et usage de faux en écriture publique authentique et entrave à l'administration de la justice. Ce qu'elle a contesté : "Nous nous sommes mariés à la mairie de Pikine et nous avons opté pour la monogamie. Je n'ai pas confectionné le nouveau certificat de mariage. Quand j'ai interpellé mon mari sur le document, il n'a rien dit", se défend la dame. Pour la partie civile, la prévenue a fait faire le faux document pour "soutirer" de l'argent à son ex-mari. Lequel a réclamé la somme de 100 millions de francs Cfa au titre de dommages et intérêts.

### "Avez-vous vu des Français opter pour la polygamie ?"

Jugeant les faits "extrêmement graves", le représentant du parquet a requis six mois ferme. Il est conforté par le témoignage de l'officier du centre d'état-civil de Pikine, qui affirme que le couple a choisi la polygamie et la séparation des biens.

"Où avez-vous des Français opter pour la polygamie ?", s'est interrogé pour sa part le conseil de la prévenue. Il explique que la décision rendue par le juge d'Évry n'est possible qu'avec l'option monogamie avec communauté des biens. Me Doudou Ndoye demande alors que sa cliente soit tout simplement relaxée, arguant que le faux a été commis par le plaignant en complicité avec l'autorité municipale. Délibéré le 27 septembre prochain. ■

## CULTURE - CONCURRENCE ENTRE SALLES DE SPECTACLES

# Le dramatique match Sorano / Grand Théâtre

Ils ont en commun la vocation de "théâtre national". Mais lequel de Sorano et de l'une des "sept merveilles" de l'ex-président Abdoulaye Wade est le plus en vogue cet été ?



■ SOPHIANE BENGELOUN

Entre le Théâtre National Daniel Sorano, sur l'avenue de la République, et le Grand Théâtre National (GTN), inauguré en avril dernier par le président Abdoulaye Wade, le cœur des Dakarais et des promoteurs de spectacles balance... Ces derniers mois, les deux structures ont accueilli des événements d'envergure. Des têtes d'affiches comme Fatou Guéweul, à Sorano, les "20 ans du rap" et le "Grand Begue" du chanteur en apesanteur, Pape Diouf, au Grand Théâtre, ne cessent de se succéder sur les planches illustres des deux temples de la culture, rendant leurs programmations respectives très attractives aux yeux des Sénégalais. Mais, lequel des deux se démarque, aujourd'hui, de la concurrence et offre la meilleure programmation estivale ?

Commençons par le plus évident : l'emplacement. On pourrait croire ce facteur négligeable mais il influe grandement sur la perception que public et artistes ont de ces institutions culturelles. "Le matin même du jour où j'ai été nommée à la tête de cette institution, Dieu a voulu que je passe en voiture devant le bâtiment et la première chose que je me suis demandée, c'est : 'Qu'est-ce qu'on allait bien pouvoir faire de cet endroit si énorme, si loin de tout ?' Aujourd'hui, il est en effet apparent que l'enclavement du Grand Théâtre n'incline pas à le rendre attractif aux yeux du grand public", avoue Mme Youba Fall, directrice du Grand Théâtre. Battu en accessibilité par Sorano, la "merveille" du président Abdoulaye Wade cherche donc à se rattraper en misant sur son volume, avec ses 3 hectares de superficie et une salle dont le nombre de sièges avoisine le double de celui du "vieux

théâtre" érigé sous le président Léopold Sédar Senghor (1000 places à Sorano contre 1800 au Grand Théâtre). Un atout qui attire les manifestations de grande envergure : "Il m'est arrivé à plusieurs reprises d'orienter des organisateurs d'événements de type festival vers le Grand Théâtre, où je connais quelques personnes, car nous n'avons pas l'espace pour les accueillir", confie Biradièye Fall, directrice des programmes à Sorano. C'est donc pour sa capacité que les "20 ans du Rap", le "Fespenc" (festival des traditions lébous) et le chanteur Pikinois, Pape Diouf, avaient jeté leur dévolu du côté de l'ancienne gare ferroviaire pour faire les choses en "grand".

## Savoir-faire à Sorano vs liberté de création au Grand Théâtre

Aussi, les deux centres culturels sont-ils à couteaux tirés sur le front de la programmation. Fermé tout le long du mois d'août, Sorano semble partir avec un désavantage certain. Mais c'est sans compter avec sa longue et riche tradition artistique et l'expérience de ses agents, en termes de production de contenus. "En rentrant du mois de relâche (NDLR : le mois d'août) qui est un congé traditionnel pris à Sorano, nos trois troupes attirées, c'est-à-dire le ballet La Linguère, L'ensemble lyrique et la Troupe nationale dramatique sont tenues de présenter de deux à trois productions originales à la commission artistique du théâtre. C'est la même chose tous les ans et c'est ce qui fait de notre structure la seule qui, au Sénégal, peut prétendre au statut d'institution de création et de diffusion", s'enorgueillit Biradièye Fall. Pour sa part, le Grand Théâtre, qui ne peut se vanter d'un tel savoir-faire, joue sur la liberté de création que lui procure son propre statut : celui d'une institution naissante dont

la vocation artistique reste encore à définir. "Quand on a conçu ce projet, l'essentiel pour nous est d'en faire un outil de développement culturel, un espace d'excellence non élitiste. Notre but est de proposer au public des spectacles de qualité qui correspondent à ses attentes. C'est dans ce cadre que nous avons accepté d'accueillir Pape Diouf, par exemple, et qu'il y aura prochainement le Ramadan du Grand Théâtre avec sketches, spectacles humoristiques et autres... En août, ce sera du 'théâtre pur' avec une production inédite du Grand Théâtre et, en septembre, on fera place aux cultures urbaines avec du bboy, du rap et du hip-hop. C'est la liberté totale", informe la patronne de l'édifice, Youba Fall. Une stratégie ambitieuse, et qui s'avère payante, puisque de son propre aveu, la directrice du Grand Théâtre, récemment intéressée par l'exposition sur les traditions lébous du Fespenc, a déjà réussi à "débaucher" ledit festival, jusque-là apanage de la Ville de Dakar.

## Politique tarifaire : à la "tête du projet" contre le prix "culturels"

Mme Fall mise en outre sur une tarification de la location des lieux qui, loin d'être rigide, voire lourde vis-à-vis de l'envergure de la salle concernée, se fait au contraire sur mesure. "Je ne saurais même pas vous donner une fourchette des prix... C'est vraiment à la tête du projet", assure Youba Fall. Au Théâtre Daniel Sorano, les responsables revendiquent l'existence de tarifs dits "culturels", et misent sur des prix fixes et mesurables dont la grille est consultable sur le site web de l'établissement. "Notre salle a été très rentable l'année passée, autant au niveau de la location que de nos productions propres. Cette année, malgré les trois mois où, à cause des élections, nous avons dû fermer, nous comptons refaire notre retard. La location aux associations et aux artistes de la salle de spectacles en soirée se fait, par exemple, sur la base d'un forfait horaire de 600 000 F Cfa", explique le chargé des programmes, Biradièye Fall.

Tout compte fait, même si le Grand Théâtre semble tirer avantage de l'effet nouveauté aux dépens de Sorano, l'ainé, chacun a ses avantages comparatifs. Chose bien résumée par Biradièye Fall : "Je ne sais pas si l'on peut parler de concurrence" entre les deux Théâtres nationaux de Dakar. Elle est pourtant inévitable. ■

## MUSIQUE - TOURNÉE D'ARTISTES AFRICAINS AUX ÉTATS-UNIS Fou Malade ambassadeur du Sénégal



Au moment où ses camarades Y'en a marristes doivent recevoir, aujourd'hui, le ministre français des Affaires étrangères, Laurent Fabius, Fou Malade s'appête à s'envoler pour le pays de l'Oncle Sam. Le rappeur y est invité par le Bureau des affaires publiques de l'ambassade des États-Unis au Sénégal, dans le cadre du programme dit "International visitors leadership".

"Je suis invité aux Usa dans le cadre d'un projet regroupant une douzaine de jeunes Africains. J'y représente le Sénégal", a-t-il confié à EnQuête, hier. Les invités sont pour l'essentiel des acteurs culturels et évoluent pour la plupart dans le hip-hop. En outre, l'interprète de "Niary kasso" (les deux prisons) doit cette invitation à son statut de membre du mouvement citoyen contestataire Y'en a marre, mais également surtout à celui de rappeur. "Ce choix porté sur ma personne me conforte dans mon statut de hip-hoppeur", a confié l'artiste, qui pense que cette musique urbaine est "un outil efficace pour les mutations sociales".

Par ailleurs, pendant 18 jours, Malal Talla alias Fou Malade sera l'un des hôtes des villes de Washington DC, New-York, Los Angeles, Detroit, Minneapolis et Louisiane. Il y prendra part à des ateliers et rencontres d'échanges entre artistes américains et africains avec les gouvernants américains autour du thème : "Le hip-hop et l'engagement civique". "Tout cela pourra me permettre de découvrir d'autres horizons, d'apprendre des acteurs des autres pays, partager mon expérience et, enfin, d'avoir une meilleure connaissance de l'environnement américain", a souligné Fou Malade. ■

B. BOB

## MINISTÈRE DE LA CULTURE - REVUE DES EFFECTIFS Youssou Ndour fait le ménage



Le nettoyage du personnel des structures du Ministère de la Culture et du Tourisme a commencé. Après avoir gelé les fonds du ministère ces derniers mois, le ministre Youssou Ndour vient de notifier à certains agents la fin de leurs contrats dans une note de service sortie hier. M. Ndour a signifié à tous ceux qui n'ont pas signé de contrats en bonne et due forme que leur collaboration prend fin ce 31 juillet.

Le personnel concerné est celui engagé par l'ex-ministre en charge de la Culture, Awa Ndiaye. "Des contrats qui relèvent du pur népotisme", dénoncent des proches de son successeur. ■

MAMADOU DIOP DECROIX, LEADER D'AND JEF

# “Il n’y aura pas rupture à l’Assemblée nationale...”

Le Secrétaire général d'And Jéf, Parti africain pour la démocratie et de le socialisme (AJ-PADS), analyse, dans cet entretien, ses résultats lors des dernières Législatives et se projette sur la prochaine Assemblée nationale. Pour Mamadou Diop Decroix, “on aura à l’Assemblée des ténors, des acteurs politiques de qualité” mais il n’y aura pas “de ruptures” à l’Assemblée nationale.



■ DAOUA GBAYA

**Vous avez obtenu un poste de député à l'issue des législatives. Êtes-vous déçu ?**

Évidemment, nous ne sommes pas très contents. Nous aurions souhaité avoir beaucoup plus de députés que ce que nous avons eu. Mais nous sommes quand même satisfaits d'être présents à l'Assemblée nationale. C'est extrêmement important. Cependant, on peut expliquer les résultats. Il faut se souvenir qu'en 2007, nous avons trois députés, 5 ministres, 3 directeurs généraux, 2 PCA, un ambassadeur.

**C'était avant la scission...**

Oui, le parti était tout entier. Aujourd'hui, il y a ceux qui sont à Yoonu Askan wi, d'autres avec le grand frère (Landing Savané, NDLR). Tout cela constitue des facteurs. De 2009 à maintenant, nous sommes en train de panser les blessures. C'est un parti convalescent qui est allé à ces élections, sans moyens. J'étais là en 2007, je sais combien de moyens on a mis. En 2012, je sais combien on a mis. Il n'y a pas photo.

**Combien avez-vous dépensé durant les législatives ?**

Ça ne vaut pas la peine.

**On vous a vu quand même déployer plusieurs véhicules 4x4. Ce n'est pas rien...**

La dépense que vous allez amener au marché pour faire vos achats, vous ne dites pas aux gens. Il faut savoir simplement qu'on a eu beaucoup de moyens. Ensuite, on est allé tout seul en face de grandes coalitions. J'ai dit aux camarades que c'est parce qu'on a un grand parti politique qu'on a eu un député.

**Pourquoi êtes-vous allé en solo ?**

C'est important d'aller seul aux élections. Nous avons de grandes ambitions

dans les années à venir. Par conséquent, il était bon d'avoir un starting-block, c'est-à-dire savoir démarrer et sur quoi on va démarrer. Il fallait un courage politique pour se peser. Maintenant, nous savons avec une précision chirurgicale ce que nous allons faire si nous voulons gagner une élection.

**Allez-vous tendre la main à vos anciens camarades d'AJ pour des retrouvailles ?**

Maintenant que la bataille de procédure est derrière nous, et que nous avons obtenu une représentation nationale, il est clair que nous allons y travailler. Notre préoccupation fondamentale, c'est l'unité de la Gauche au Sénégal. D'éminentes personnalités souhaitent que le parti se retrouve. Nous ambitionnons de retrouver tous nos camarades avec qui nous avons partagé le parti, les bons et les mauvais jours, toute notre jeunesse.

**Cela ne devrait pas être facile...**

Non, ça ne sera pas facile, je ne voudrais pas faire des révélations, mais nous sommes en discussion avec des camarades qui ont été des dirigeants du parti.

**Lors de votre dernier congrès, votre parti a décidé que le secrétaire général ne doit plus faire plus deux mandats. Êtes-vous toujours dans cette même logique ?**

Ah oui ! Je vous remercie de m'avoir posé cette question. Ce n'était pas pour faire la frime ou pour amuser la galerie. C'est dans nos statuts. Le secrétaire général ne doit pas faire plus de deux mandats. Pour s'assurer qu'on ne va pas prolonger les choses à la tête du parti, on a dit qu'on ne peut pas faire plus de 5 ans sans faire de congrès.

**La session de l'Assemblée sera ouverte ce lundi. Allez-vous rallier**

**un groupe parlementaire ?**

Nous avons discuté au niveau du parti et nous avons décidé d'être non inscrit à l'Assemblée nationale.

**Pourquoi ?**

Nous sommes dans l'opposition, nous croyons savoir que le PDS est dans l'opposition. Il y a d'autres députés de l'opposition. Mais nous avons décidé d'être non inscrit.

**Pourquoi ne pas rallier le groupe du PDS avec lequel vous avez cheminé pendant 12 ans ?**

Oui, mais nous préférons rester non inscrit. Nous verrons plus tard.

**Vous avez suivi la polémique autour du perchoir ces derniers jours. Quel commentaire en faites-vous ?**

Ce sont des polémiques qui ne retiennent pas notre attention. Ce sont plutôt des questions du Sénégal qui ont la dignité de retenir notre attention. Il faut voir ce qui est en jeu du point de vue du pays. Vous avez quand même les partisans des Assises nationales, ils ont une vision qu'ils ont dégagée et une conception qu'ils ont élaborée. Macky a lui une vision et un programme qui s'appellent Yoonu Yokkute. Si vous regardez les positions clé de Benno Siggil Senegaal, c'est le régime parlementaire avec un Premier ministre fort, une Assemblée nationale forte. Macky Sall n'est pas pour cela. Il l'a dit depuis le début. Il ne s'en est jamais caché ; il est pour un régime présidentieliste. Il y a là deux conceptions opposées en présence. Qu'est-ce qui va se passer ? Est-ce qu'à l'Assemblée, le Premier ministre va avoir les prérogatives assignées par les Assises nationales ou pas ? On me dira que tout cela est consigné dans un projet de constitution de Benno Siggil Senegaal. Alors que là, on a une Constitution présidentieliste. Est-ce que Benno va abandonner la plate-forme des Assises ou est-ce que Macky Sall va abandonner ses positions ? Ce sont des questions qui nous intéressent. Notre parti n'est pas de ceux qui souhaitent l'instabilité. Nous voulons que ceux qui ont gagné puissent montrer de quoi ils sont capables par rapport aux demandes essentielles de ce peuple et aux défis africains et mondiaux. Nous espérons que ces acteurs politiques majeurs vont dépasser ces débats pour l'intérêt supérieur de la Nation. Pour l'instant ce n'est pas le cas.

**On a beaucoup parlé de rupture dans la nouvelle législature. Pensez-vous qu'elle sera effective au regard des relations qui lient l'Exécutif et sa majorité parlementaire ?**

La notion de rupture n'est pas liée à la question de savoir si l'Exécutif a une majorité favorable ou pas. Pas du tout. Un gouvernement a besoin d'une majorité pour gouverner, c'est clair et net. Il peut y avoir 130 députés et qu'il y ait rupture et en avoir 80 avec la continuité. La rupture procède de la conception que les députés ont de leur mission. Autrement dit, il faut que la coalition Bokk Yaakaar soit plus branchée sur les préoccupations des Sénégalais que les disciplines partisans et autres. Mon opinion est qu'on aura à l'Assemblée des ténors, des acteurs politiques de qualité qui sauront être des députés de rupture. Mais l'Assemblée nationale en tant que collectif, il n'y aura pas rupture. Je souhaite me tromper.

**Sur quoi fondez-vous votre conviction ?**

Je la fonde sur le profil de l'Assemblée nationale. Les députés sont des hommes ordinaires, ils ne viennent pas de la planète Mars. La rupture ne peut s'opérer, dans quelque compartiment que ce soit que lorsqu'on aura une procédure qui puisse diligenter la rupture sur le plan culturel. Il faut que la société elle-même s'inscrive dans cette dynamique de rupture. Vous ne pouvez pas avoir une rupture sectorielle et artificielle. J'ai été déçu, mais je ne suis pas mécontent. Nous sommes en fin de cycle. Il y a des ruptures entre la fin de cycle et le début d'un nouveau cycle. Cette transition n'est pas simple.

**Quelle appréciation faites-vous des 100 jours de Macky Sall au pouvoir ?**

J'attends que l'Assemblée nationale soit installée et que le Premier ministre fasse sa déclaration de politique générale. Nous allons rencontrer toute la presse et faire une analyse systématique et radicale de tout ce qui a été fait.

**Mais il y a des actes qui ont été posés...**

Pour l'heure, il y a beaucoup de déclarations de bonnes intentions, mais à côté, il y a beaucoup de bruits. Le bruit semble l'emporter sur le reste.

**Est-ce que l'audition des dignitaires de l'ancien régime fait partie des bruits ?**

Vous avez l'annonce et vous avez des bruits. Les audits, je n'ai pas encore entendu un ministre dire qu'il est contre. J'ai entendu beaucoup de personnalités se plaindre du bruit comme si l'objectif, c'était le bruit et non des audits. Moi-même, je l'ai noté, y compris durant la campagne électorale ; ce qui n'était pas joli.

**Est-ce que les actes posés par Macky Sall sur la crise casamançaise vous paraissent rassurants ?**

On ne peut pas encore juger de l'initiative qui est à ses débuts. Ce qui importe est qu'il faut discuter. Nous avons entendu Macky Sall dire qu'il est prêt à discuter partout où les autres le souhaiteraient. Sur ce point, nous ne sommes pas contre. Pour nous, c'est d'avoir une solution définitive. C'est lui qui a les manettes. Il ne faut pas que ça soit un dialogue de plus. ■

ASSEMBLÉE NATIONALE

## Baldé refuse de lâcher prise

Alors que la coalition Bokk Gis-Gis est minée par le partage des sièges à l'hémicycle, les jeunes du nouveau parti d'Abdoulaye Baldé, dénommé Union des centristes du Sénégal (UCS), ont adoubé leur leader hier, au cours d'une conférence de presse tenue en prélude du lancement officiel de leur formation politique ce samedi.

Abdoulaye Baldé ne cédera pas son siège de député à Aliou Dia comme le lui recommandent Pape Diop et alliés de Bokk Gis-Gis. Selon les jeunes du nouveau parti du maire de Ziguinchor jusqu'ici non légalement constitué, ce serait une trahison de leur leader envers le peuple sénégalais, qui l'a investi de sa confiance, s'il venait à céder son siège de député à quelqu'un d'autre. “Abdoulaye Baldé ne peut pas sillonner tout le pays pendant toute la campagne législative, investir ses propres moyens pour solliciter le suffrage des Sénégalais et au moment de siéger, céder sa place à quelqu'un d'autre”, persifle Alioune Sy, un des responsables du secrétariat national des jeunes de l'Union des centristes du Sénégal (UCS). A l'en croire, les populations qui ont fait confiance à Baldé, ont besoin de son expérience d'État et de sa contribution à l'Assemblée nationale.

**2017 en ligne de mire**

Pour ces jeunes qui faisaient face à la presse hier, à Dakar, c'est grâce à l'engagement de leur leader au sein de BGG que ladite coalition est parvenue à avoir quatre sièges à l'Assemblée nationale. D'autre part, ils estiment qu'il n'y a jamais eu d'entente au sein de la coalition qui oblige Abdoulaye Baldé à céder son siège de député à Aliou Dia ou à quelqu'un d'autre.

Turnant définitivement la page BGG, ces jeunes ont officialisé leur rupture avec Pape Diop et Cie. Une rupture qui devrait d'ailleurs coïncider, selon eux, avec une descente imminente du désormais président de l'UCS sur le terrain pour un maillage du territoire national et un élargissement de ses bases. “Ce qui nous incombe nous, c'est de porter Abdoulaye Baldé à la tête de la magistrature suprême du pays en 2017”, dévoilent-ils. C'est ainsi qu'ils écartent toute idée de travailler avec Macky Sall qu'ils entendent remplacer à la tête de l'État en 2017. Selon eux, le rapprochement entre leur leader et l'actuel président de la République s'effectuait uniquement dans le cadre de la préparation du sommet Africités qui se tiendra à Dakar en décembre 2012.

Revenant sur leur choix porté sur la doctrine centriste, ils l'expliquent par un échec du libéralisme et du socialisme qui n'ont pas su, d'après eux, répondre correctement aux attentes du peuple sénégalais, après 50 ans d'indépendance. D'après Alioune Sy et ses camarades, le centrisme est la meilleure voie pour satisfaire ces attentes.

ASSANE MBAYE & MAME D. SENGHOR  
(stagiaire)



# “Plus ça change, plus c’est la même chose”

Observons attentivement ce qui se passe chez nous, au Sénégal, depuis au moins une vingtaine d’années, et on ne manquera pas de se rendre compte de la justesse de cette formule de mai 68, “plus ça change, plus c’est la même chose”. On est tenté de dire qu’il en est ainsi, hélas, dans tous les domaines, pas seulement en politique, mais aussi bien dans nos comportements, dans nos mœurs religieuses, dans les structures d’information, presse écrite, télévisuelle et parlée qu’à l’université et ailleurs...

Les Sénégalais sont comme tétanisés par la maladie du statu quo, des redites, des imitations, des plagats, des répétitions, des “maslas”, maladie qui se délecte dans une sorte de pensée unanimiste, collectiviste qui veut que le grand nombre, instrumentalisé, aliéné, comme toujours à son insu, n’ait d’autres recours qu’à agir sous l’influence d’une idéologie dominante qui veut qu’on ne change pas ce qui “marche”, ce qui est et qui doit demeurer tel, jusqu’à ce qu’il se désagrège de lui-même, de sa propre pesanteur.

Cette idéologie s’inspire de dictons, de proverbes, de coutumes, d’usages, plus ou moins problématiques, dont : “On ne change pas une équipe qui gagne” ; “le Sénégal a une seule tête on ne peut pas la diviser en deux” ; “il faut conserver le legs des ancêtres” ; “il faut servir d’abord ses parents avant de s’occuper des autres” ; “c’est ce que tout le monde dit qui est vrai” ; “le mensonge ne dure jamais longtemps” ;

“c’est Dieu qui fait être président de la République”...

Tout cela est pourtant, parce que relatif, fort sujet à caution et peut prêter à des interprétations critiques qui peuvent en invalider la véracité, mais la crainte est quand même toujours là, pour l’individu, d’affirmer le contraire et de cautionner une pensée déviationniste, singularisante, qui vous mette au banc des “rebelles”, des “fortes têtes”, “des hérétiques”, voire des “envieux”, des “occidentalisés”, “des complexés”, si jamais on a, en effet, le malheur de vouloir ramer à contre-courant, de soulever des désaccords quand tout le monde est d’accord. Il faut préserver le consensus, dit-on, vaille que vaille, pour assurer la sérénité sociale, mais non pas forcément pour garantir la vérité.

“Plus ça change, plus c’est la même chose.” On le voit avec la composition de tous ces gouvernements successifs, où ne changent que les “têtes” des ministres et peut-être celles de leur premier collaborateur ; avec les partis politiques qui ont à leur tête les mêmes têtes, avec la direction de certaines structures où sont directeurs des individus depuis plus de vingt ans ; dans les confréries où le système de khalifa repose non sur le seul critère du savoir mais sur celui du nom ; dans les écoles et universités, où les programmes, inamovibles, restent les mêmes quasiment inchangés depuis des décennies ; dans l’administration, avec ces éternelles journées dites “continues” où l’on va au travail et en revient tous les jours que Dieu fait sans véritable-

ment en faire l’audit, comme si ça allait de soi ; dans les familles où les femmes continuent à se ruiner en dépenses cérémonielles au profit des griots, les maîtres de jeu, au grand dam de tous ; dans les stations de télévision, où l’on s’imite et se plagie sans vergogne, par manque d’imagination, sans créations majeures pour changer les mentalités ; dans les rues et dans les foyers, où l’on s’ingénie à reproduire les mêmes tics de langage, d’habillement, de coiffure et je ne sais quoi encore...

Et pourtant, partout, dans tous les domaines, on parle de rupture. De quelle rupture donc parle-t-on ? Je pense plutôt, pour ma part, “plus ça change, plus c’est la même chose”. Il nous faut oser entreprendre les véritables mutations et les innovations créatrices qui s’imposent dans tous les domaines pour changer aujourd’hui et pour inventer notre futur. Pour cela, il faut combattre nos pesanteurs idéologiques politiques, sociales, intellectuelles, morales, religieuses, esthétiques... Le Nouveau Type de Sénégalais (NTS) ne doit pas être un concept théorique, mais il doit se forger dans l’épreuve et dans la praxis qui sanctionnent de nouveaux comportements.

Ne laissons plus le champ aux médiocres, à ceux, quels qu’ils soient, qui ont cette capacité incroyable d’enracinement, en tirant toujours vers le bas, qui étouffent les aspirations. ■

PR IBRAHIMA SOW

Directeur du Laboratoire de l’imaginaire

## Un conseil interministériel peut en cacher un autre

Le conseil interministériel sur le tourisme tenu ce lundi 23 juillet sous la présidence du Premier ministre, du ministre de la Culture et du Tourisme, avec ses homologues de la Décentralisation, du Transport aérien, du Budget, de l’Environnement, de l’Intérieur, de l’Artisanat, de la SCA, de l’APIX, de la SDE, de l’ONAS, des professionnels et patronat du secteur du tourisme, a révélé l’inefficacité du gouvernement à prendre à bras le corps les préoccupations urgentes du secteur touristique, quant à sa relance pour l’ouverture prochaine de la saison 2012/2013.

Les problèmes sont nombreux et urgents, fait remarquer le ministre de la Culture et du Tourisme dont l’engagement et la volonté à donner entière satisfaction aux acteurs a été très apprécié par le patronat, qui du reste a âprement défendu les mesures urgentes à prendre sans avoir de

réponses satisfaisantes de la part du gouvernement.

Le patronat dans son ensemble, solidaire et debout comme une seule force et dynamique, a montré son engagement et sa détermination à ne ménager aucun effort pour aider et accompagner l’Etat à favoriser l’émergence des privés nationaux aux secteurs clés de notre économie plus particulièrement dans le tourisme.

Ceci étant une volonté du chef de l’Etat qu’il a renouvelée à plusieurs occasions.

Il faut noter que la préparation de ce conseil interministériel a manqué de vision et de rigueur dans la préparation en profondeur des préoccupations de bon nombre d’acteurs nationaux et internationaux qui attendent une annonce salvatrice qui devrait être un signal fort pour remobiliser les énergies et les espoirs.

Dans ce contexte, le patronat a vigoureusement contesté la suppres-

sion de l’Agence Nationale de Promotion Touristique, et avertit sur le mode de gestion du fonds qu’il souhaite paritaire entre le secteur privé et le secteur public. L’annonce de la probable augmentation de la TVA, le maintien de la RDIA, ainsi que les autres taxes sur les billets d’avion en attendant de leur trouver un substitut dans un court délai ont déclenché la déception du secteur privé.

Dans mon analyse, je vois que l’Etat est trop présent dans les segments où il a peu à faire et totalement absent ou peu présent dans les segments où il a tout à faire ; c’est un paradoxe qu’il faut corriger rapidement.

Le patronat a mis en garde le ministre de la Culture et du Tourisme sur l’utilisation du fonds de promotion touristique, en fonds politique, et le ministre du Tourisme a rassuré de sa gestion rationnelle et rigoureuse.

Ce qu’il faut retenir, c’est encore l’amateurisme et le pilotage à vue, qui font que nous sommes sortis de ce conseil interministériel sans décisions majeures et sans les solutions attendues.

Cependant, le prochain conseil interministériel réel, devant nous permettre d’aller vers un chronogramme

## De l’urgente nécessité du vote de la loi antitabac au Sénégal (fin)

Mais hélas malgré ces statistiques inquiétantes connues de tous, nonobstant la présence et l’importance de l’ensemble de ces arsenaux juridiques internationaux évoqués et mis à la disposition de nos gouvernants, du point de vue de la pratique, le Sénégal traîne incompréhensiblement les pieds. Chose à la fois étonnante, et inacceptable, au vu de la faiblesse de notre économie, de la lourdeur de nos charges publiques de santé et l’appauvrissement des ménages par les soins de santé quotidiens. Constat fait de l’ampleur du désastre, il est moralement inadmissible qu’un projet de loi, aussi ambitieux, qui a suscité tant d’efforts et d’acteurs, qui a suscité tant de réflexions et d’espoirs, se transforme en simple vœu d’intention et dort encore profondément, confortablement et injustement un sommeil de loir dans les casiers de l’administration. N’est-ce pas là une bonne raison de plus, donnée à ceux qui croient fermement en la puissante implantation des lobbies de l’industrie du tabac au Sénégal.

En effet, les commerciaux et affairistes du mégot trouvent encore de véritables eldorados, et d’incroyables parts de marchés dans les pays sous développés, pauvres en volonté politique et victimes d’un véritable “marasme législatif” dans ce domaine comme le Sénégal. Preuves accablantes, plus de deux milliards de tiges de cigarettes sont consommées au Sénégal par an, pour plus de 50 milliards de francs Cfa de chiffre d’affaires ou plus exactement de butins pour les manufactures du tabac. Ce business engendrait en 2004 plus de 32 milliards de recettes fiscales annuelles, de dîme, pour le compte du Trésor public sénégalais. Alors que sont dépensés plus de 51 milliards dans les soins de santé des Maladies Non Transmissibles. Le constat est amer, l’heureux impératif de protection de la santé publique de notre Etat est rudement concurrencé par les enjeux financiers et économiques, ce qui est contraire à l’article 5.3 de la Convention-Cadre et que seule une véritable volonté politique hardie de nos gouvernants peut mettre à terme, et cela ne semble pas être le cas. “ L’addiction

nicotinique “ de la fiscalité, et le caractère “ dépendogène “ de notre Etat est une triste réalité.

Il urge ainsi de voter cette loi, mais aussi de pallier le retard de notre pays dans une démarche responsable et préventive du désastre concernant l’usage du tabac dans les lieux publics et la protection des non fumeurs, concernant les procédés d’étiquetage des produits dérivés du tabac en vertu de l’article 8 de la Convention. Mais surtout de procéder par mimétisme juridique à travers la rédaction d’une nouvelle loi portant sur la hausse de la taxation du tabac (article 6 de la partie III de la Convention-Cadre) et de l’alcool à l’image des pays comme le Mali, le Ghana etc. En effet, cette loi permettra, grâce aux importantes ressources engendrées, de financer la santé publique, particulièrement les Maladies Non Transmissibles et même l’assurance maladie universelle. Cette promesse de campagne chère au président de la République trouvera des fonds pour une meilleure solidarité.

Ces lois aideront également à la mise à disposition de pertinents instruments juridiques aux autorités administratives de certaines cités reli-gieuses comme celles de Touba, de Cambéréne, de Médina Gounass, de Kaolack, de Tivaouane, de Thiénaba et de Ndiasane et autres dans un ambitieux projet “villes sans tabac”, en transformant et en codifiant l’obligation religieuse et morale déjà bien en vigueur dans ces lieux saints en une véritable obligation juridique, en vertu de l’article 8 de la Constitution du 22 janvier 2001 consacrant le droit à la santé, de la loi 96-06 du 22 mars 1996 portant code des collectivités locales, de la loi 72-02 du 1er février 1972 relative à l’organisation de l’administration territoriale et de la loi 81-58 du 09 novembre 1981 précitée. Pour ces raisons sanitaires, juridiques, économiques, politiques et sociales évidentes, les nouvelles autorités parlementaires comme exécutives sont directement interpellées pour le vote de ces lois, pour une bonne préservation de la santé publique et pour le bonheur de l’ensemble des populations sénégalaises. ■

ADAMA DIOP

d’exécution dans la planification des actions à réaliser a été programmé.

D’ailleurs cela ne m’a pas surpris, puisque nous étions convoqués à 16 heures, cela s’annonçait clair pour moi ; un secteur aussi technique et important ne pouvait tenir son conseil interministériel en trois tours d’horloge (ramadan oblige). Ce qui me fait dire encore que le tourisme reste incompris, puisque nos autorités n’arrivent même pas à lui consacrer suffisamment de temps, pour le sortir de son laxisme et de ses insuffisances qui vont de mal en pis.

Il faut noter que les problèmes sont nombreux et qu’il faut plus que des

mots et des conventions par-ci et par-là pour les résoudre de façon définitive.

Arrêtons les solutions provisoires et transitoires, le tourisme a besoin de stabilité.

Si le ministère comprenait qu’il est dédié aux activités touristiques, aux plans de la réglementation, du contrôle, de l’aménagement, des grosses œuvres, de la promotion générique de la destination et la supervision, le tourisme et les acteurs ne s’en porteraient que mieux.

Arrêtons le pilotage à vue, le tourisme a besoin de plan programme cohérent à exécuter de façon continue. ■

MOUHAMED FAOUZOU DÈME

JO 2012-OUVERTURE AUJOURD'HUI

# Les Jeux de trop pour Londres ?



Quand le rideau va se lever aujourd'hui sur les Jeux olympiques, lors d'une cérémonie d'ouverture que l'on annonce grandiose, Londres écrira une page d'histoire en devenant la seule ville à avoir accueilli à trois reprises le plus grand spectacle sportif au monde. Mais ne serait-ce pas la fois de trop ?

Londres entend renvoyer l'image d'une métropole dynamique du XXI<sup>ème</sup> siècle, dont les nouveaux bâtiments futuristes côtoient palais et cathédrales de la ville historique immortalisée par Shakespeare et Dickens. Mais tous les Britanniques ne sont pas convaincus qu'une telle débauche de moyens était indispensable pour asseoir la réputation de

leur capitale. "On sait depuis le début qu'on n'a pas vraiment besoin de ces Jeux olympiques", assène Andrew Boff, élu conservateur de l'Assemblée de Londres. "Londres n'est pas une ville qu'on ne sait pas placer sur une carte." L'organisation des Jeux a coûté plus de neuf milliards de livres sterling (11,48 milliards d'euros) aux contribuables britanniques au moment où ceux-ci sont invités à se serrer la ceinture et voient les services publics sévèrement rognés par les mesures de rigueur budgétaire destinées à faire face à la crise économique. La facture est d'autant plus douloureuse que les dernières statistiques économiques, qualifiées "d'effroyables" par un économiste, ont

montré que la Grande-Bretagne s'enfonçait dans la récession.

## Transports saturés

La grogne des Londoniens porte également sur les problèmes qui affectent déjà le métro, alors que le système de transport public, datant en partie du XIX<sup>ème</sup> siècle, devra supporter un afflux d'un million de voyageurs supplémentaires par jour. Quant aux couloirs de circulation routière réservés aux 82.000 athlètes, membres des délégations, invités de marque, sponsors et journalistes qui participent aux JO, leur mise en service mercredi a semé la confusion chez les automobilistes, dont certains se sont plaints de voir leur temps de trajet doubler. Londres est en outre en état d'alerte maximum, la sécurité ayant été érigée en priorité par les autorités britanniques après la série d'attentats suicides qui ont fait 52 morts dans la capitale en juillet 2005, au lendemain de l'attribution des Jeux. Non sans rencontrer quelques difficultés. L'incapacité de la firme privée G4S à fournir les 10.000 agents de sécurité prévus a ainsi provoqué un scandale qui a éclaboussé le comité organisateur et le gouvernement, poussant ce dernier à mobiliser en catastrophe près de 5.000 soldats, dont 1.200 de plus mercredi "pour ne rien laisser au hasard". Au total, la sécurité des sites olympiques doit être assurée par plus de 17.000 soldats, sans compter les forces de police.

## Coût triplé

Ce déploiement militaire ne s'est pas fait sans grincements de dents, comme dans l'est de Londres, où les habitants d'un ensemble immobilier proche de l'Olympic Park se sont opposés sans succès à l'instal-



lation d'une batterie de missiles sol-air destiné à protéger la capitale contre une éventuelle attaque aérienne. Tout mis bout à bout, le coût des Jeux a triplé depuis les premiers calculs du dossier de candidature et il s'élèverait selon certaines estimations à 12 milliards de livres (15,3 milliards d'euros).

Les autorités ont beau mettre en avant le fait qu'une partie de ce budget a été consacrée à la réhabilitation de quartiers de l'Est londonien, la pilule est amère pour les Britanniques les plus exposés aux coupes budgétaires. En 1908 et 1948, les deux premières fois que Londres avait accueilli les Jeux olympiques, ceux-ci n'avaient rien coûté au gouvernement et avaient été largement bénéficiaires.

Si le Premier ministre David Cameron entend faire de Londres 2012 une vitrine pour les investisseurs et a estimé que les Jeux pourraient rapporter 13 milliards de livres sur quatre ans, rien ne permet d'assurer que le bilan sera aussi positif cette fois-ci. Les organisateurs n'en espèrent pas moins faire basculer l'opinion publique et comptent sur une cérémonie d'ouverture très "british" pour souder les sujets de sa Gracieuse majesté, en attendant, si tout va bien, une moisson de médailles qui devrait reléguer les polémiques dans les oubliettes. ■

LENOUVELOBSERVATEUR.FR

ETHIOPIE - TARIKU ET KENENISA BEKELE

## Les frères fondeurs

Kenenisa et Tariku Bekele, deux frères sur qui reposent tous les espoirs éthiopiens de médailles au JO de Londres.

Courir en Éthiopie, c'est un peu comme jouer au football au Brésil, au rugby en Nouvelle-Zélande ou au cricket en Inde. Depuis les Jeux olympiques (JO) de Rome en 1960 et la première médaille d'or d'un coureur éthiopien, Abebe Bikila, ce pays de la Corne de l'Afrique squatte les sommets, chez les hommes comme chez les femmes. À Londres, les principaux espoirs des Éthiopiens reposeront sur un nom et deux athlètes, les frères Bekele : Kenenisa et Tariku. Après une immense déception : l'échec de Haïlé Gébresélassié à se qualifier pour ces Jeux, où il espérait effectuer son dernier tour de piste olympique. Il avait déjà quelque peu amorcé son déclin en arrivant sixième du 10 000 m aux JO de 2008 et en mai dernier, lors d'une ultime tentative pour se qualifier aux Jeux de Londres, il n'était arrivé que septième du 10 000 m de Hengelo (Pays-Bas), loin

derrière Tariku Bekele, 25 ans, vainqueur de la compétition.

Malgré ce revers, Gébresélassié a toujours envie de courir (mais uniquement des marathons) et envisage de se lancer dans la politique. Détenteur de 27 records du monde (sur 5 000 m, 10 000 m, en semi-marathon et marathon) et double champion olympique sur 10 000 m (1996 et 2000), avec 39 ans au compteur et des jambes qui le portent un peu moins qu'avant, il arbore en tout cas, à l'aube de sa deuxième vie, autant de médailles qu'un général ougandais à la retraite.

### Trois médailles d'or d'affilée ?

Les frères Bekele espèrent donc s'inscrire dans les pas de leur aîné. Pour Kenenisa, 30 ans, déjà triple champion olympique (sur 10 000 m en 2004, 5 000 m et 10 000 m en 2008) et plusieurs fois champion d'Afrique et du monde, l'ob-



Kenenisa



Tariku

jectif se rapproche. Même le Britannique d'origine somalienne Mohammed Farah, actuel détenteur du record d'Europe du 10 000 m, ne semble pas pouvoir rivaliser avec l'aîné des Bekele, dont l'ambition est de réussir l'exploit de remporter à Londres une troisième médaille d'or olympique d'affilée sur 10 000 m.

Tariku, de cinq ans son cadet, est

encore loin du compte, même si ses résultats épousent une courbe ascendante. Champion du monde en salle du 3 000 m en 2008, sixième du 5 000 m aux JO de Pékin en 2008, il est régulièrement cité parmi les favoris des Jeux londoniens. À son âge, Gébresélassié était déjà champion olympique. ■

JEUNEFRIQUE.COM

## LA REVUE DES JO

### Le Brésil a souffert

Alors que le Brésil s'acheminait vers une victoire facile contre des Égyptiens dépassés en première période, la Seleçao a finalement remporté son duel dans la douleur (3-2), au Millennium de Cardiff. Menant 3-0 à la pause après des réalisations signées Rafael, Leandro Damiano et Neymar, les Auriverde ont lâché du lest en deuxième mi-temps, laissant les Pharaons revenir dans la course grâce à des buts de Mohamed Salah et Abou Trika. Dans l'autre match du groupe, la Biélorussie est venue à bout de la Nouvelle-Zélande sur le plus petit des avantages (1-0).

### Suisses et Gabonais dos à dos

La Suisse et le Gabon ont fait match nul (1-1) ce jeudi à Newcastle pour leur premier match lors de ces Jeux Olympiques 2012. Les Helvètes ont rapidement ouvert le score sur penalty par l'intermédiaire d'Adir Mehmedi. Et c'est Pierre-Emerick Aubameyang, l'attaquant stéphanois, qui a égalisé peu avant la pause pour les Gabonais. Les quatre formations du groupe B sont à égalité puisque la Corée du Sud et le Mexique se sont quittés sur le même score de parité.

### L'Espagne surprise par le Japon

L'Espagne s'est inclinée pour son premier match du tournoi olympique, perdant face au Japon (1-0) dans le cadre du groupe D. Les jeunes Espagnols ont concédé l'ouverture du score à la 34<sup>e</sup> minute, le milieu de Mönchengladbach Yuki Otsu reprenant un corner devant le but. Les Espagnols ont ensuite été réduits à dix suite à l'expulsion d'Inigo Martinez et n'ont pas su revenir au score en deuxième période.

### Jamaïque : Bolt porte-drapeau

Le sprinteur Usain Bolt, triple médaillé d'or à Pékin, portera le drapeau de la Jamaïque vendredi lors de la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques de Londres, a annoncé jeudi le comité olympique jamaïcain. "Je peux vous dire que notre porteur de drapeau sera l'honorable Usain Bolt", a déclaré le président du COJ, Mike Fendell, au début d'une conférence de presse de l'équipe jamaïcaine. "La Foudre", 25 ans, est entré dans l'histoire de l'olympisme en 2008 en remportant le 100m, le 200m et le 4x100m avec trois records du monde à la clé.

### Lemaitre : "Champion olympique, c'est mon rêve"

Christophe Lemaitre s'est confié jeudi dans *Le Parisien*: "Je n'ai jamais peur. Les JO, c'est quelque chose d'unique, c'est vrai, mais pour quoi faudrait-il en avoir peur ? Je sais que j'ai mes chances pour le podium, je sais aussi que ça ne sera pas simple. Si je décroche une médaille, c'est que j'aurais fait un chrono de fou. Ce sera la plus belle que j'ai obtenue jusque-là, c'est sûr. Une médaille à Londres, ce serait énorme." L'Annécien reste toutefois modeste. "Pour le moment, qui suis-je à côté de quelqu'un comme Bolt qui court en 9"58 ? Champion olympique, c'est mon rêve, mais mon vrai rendez-vous avec les Jeux, ce sera à Rio en 2016. Londres est un point de passage."

JO 2012/FOOT : GRANDE-BRETAGNE-SENEGAL 1-1

## Les Lionceaux tiennent le choc

Pour son entrée en lice dans ces Jeux olympiques de Londres 2012, le Sénégal est parvenu à décrocher le point du match nul face au pays hôte, la Grande Bretagne (1-1). Menés au score sur un but de Craig Bellamy (1-0, 20e), les Lionceaux de la Teranga sont revenus dans la partie dans les dernières minutes sur une égalisation de Moussa Konaté (1-1, 82e).

■ MAMADOU LAMINE SANÉ (avec afrikfoot)

Is ont tenu et sont même passés tout près de l'exploit. La tâche n'était pas simple pour autant pour le Sénégal. Opposés à la Grande Bretagne, le pays hôte de ces Jeux olympiques, les Lionceaux de la Teranga sont parvenus à tenir la dragée haute à leurs adversaires et décrocher un match nul pour le moins mérité (1-1). Dans une rencontre qui ne restera pas nécessairement dans les annales, la sélection britannique profitait pourtant d'un coup franc parfaitement botté au second poteau par le vétéran Ryan Giggs pour ouvrir le score devant son public. A la retombée d'un second ballon, Craig Bellamy ne se faisait pas prier pour faire trembler les filets et faire exulter ses supporters (1-0, 20e).

Longtemps regroupés dans leur camp dans un système proche du 4-5-1, les Lions se décident enfin de



prendre leurs chances et de ne plus reculer après le but britannique. Bien leur en prit puisque avec plus d'audace, de conviction, ils mettent la défense hôte à la faute. Sur un mauvais dégagement du portier britannique, Sadio Mané hérite du ballon mais rate son face-à-face avec le gardien. Ce fut la meilleure opportunité des Lions lors de cette première mi-temps. Le milieu de Metz, énorme avec les Lions A lors des éliminatoires du Mondial en juin dernier, a symbo-

lisé le manque de réalisme des protégés de Karim Séga Diouf. Car, Mané aurait pu donner la victoire en fin de match sur une tête mal ajustée après un bon travail de Moussa Konaté.

En tête au tableau d'affichage pendant plus d'une heure, les Britanniques allaient pourtant finir par concéder l'égalisation. Alors que la partie devenait plus hachée avec une multiplication des fautes, les Sénégalais vont finalement réussir à

revenir dans le coup sur une merveille de ballon piqué de Moussa Konaté, idéalement lancé dans le dos de la défense adverse. Une égalisation salvatrice pour les protégés de Karim Séga Diouf, qui n'est pas volée vu la physionomie de la rencontre. Le partage des points est au final logique entre ces deux équipes et les positionne à la 2<sup>e</sup> place du groupe A, derrière l'Uruguay qui a battu les Emirats Arabes-Unis (3-0). Prochain match des Lionceaux dimanche contre l'Uruguay justement. Un autre grand défi. ■

### RESULTATS

**Groupe A :** Grande Bretagne-Sénégal 1-1

Uruguay-Emirats Arabes-Unis 2-1

**Groupe B :** Mexique - Corée 0-0

Gabon - Suisse 1-1

**Groupe C :** Brésil - Égypte 3-2

Bélarus - Nouvelle-Zélande 1-0

**Groupe D :** Honduras - Maroc 2-2

Espagne - Japon 0-1

## LIGUE 1 REPRIS DES COMPÉTITIONS

### On va jouer... en attendant

Le football va reprendre ce week-end au Sénégal après plus de trois semaines d'arrêt. Mais le spectre d'une fin de championnat en queue de poisson plane toujours car la commission de discipline n'a pas encore vidé le dossier des recours.



C'est un épais brouillard qui a enveloppé la décision du président de la Ligue sénégalaise de football, Louis Lamotte (photo), quand il a affirmé que le ballon allait rouler à partir de ce samedi. "On va jouer ce week-end la Coupe de

la Ligue", a informé le président de la Ligue, en point de presse hier, au siège de la Fédération sénégalaise de football (Fsf). Ainsi, après les violences entre clubs durant les play-offs, les revendications et grèves des arbitres, place désormais au jeu. Et

pour y arriver, il aura fallu plus de sept réunions entre la Ligue, la commission de discipline et les dirigeants des clubs pour trouver une sortie de crise. Le président Lamotte tente de sauver les apparences, et la saison, avec des solutions comme "l'institutionnalisation du système des stadiers pour venir en aide aux forces de sécurité avec l'appui des clubs" et lutter contre la violence. Le président de la Ligue de football a aussi brandi la promesse des arbitres qui vont continuer la saison après avoir reçu une avance de 35 millions de F Cfa, en attendant d'emporter le reste de leur argent qui tourne autour de 120 millions de nos francs cette année. L'équation reste toujours non résolue par rapport à une fin de saison paisible sans troubles.

### Une fin de saison toujours nuageuse

"J'avais craint la dislocation de la Ligue par rapport à des attitudes clubistes", a laissé entendre, Louis Lamotte sur la question des sanctions. Une question latente qui plane sur la suite de la saison. Pour la Ligue, face aux nombreux contentieux entre la commission de discipline et les clubs sanctionnés (Casa

Sport, Niary Tally et Uso), il fallait trancher et elle l'a fait. "Sanctionner avec des amendes de 4 millions de nos francs exigées aux clubs avant la reprise et des matches à huis clos, on ne savait pas si c'était sanctionner les clubs ou la Ligue", s'est demandé le président de la Compagnie sucrière sénégalaise (Csa). C'est pourquoi par rapport à l'article 131 et malgré le fait que la commission a décidé de revoir ces amendes à "2 millions F Cfa et un match en terrain neutre", la Ligue a décidé "de mettre en suspens ces sanctions et de poursuivre les compétitions". Lamotte a été catégorique par rapport au verdict de la commission après consultation des recours : "On va vider les contentieux d'ici la semaine prochaine, promet-il, en l'absence des présidents du Casa, de l'Uso et de Diambars. Seul celui de Niary Tally, Djibril Wade, par ailleurs membre de la Ligue, était présent. Pour le président du Casa Sport, Nouha Cissé qui a vu son équipe donnée perdante sur tapis vert après son match contre Diambars, "on n'en est pas encore là, il faut attendre la décision finale". Et après ? C'est la seule question qui taraude l'esprit des férus du ballon rond actuellement. ■

M. L. SANÉ

### LIGUE EUROPA

#### L'OM face à Eskisehirspor de Diomansy

Marseille disputera son troisième tour préliminaire de Ligue Europa (2-9 août) contre Eskisehirspor (Turquie), selon le tirage au sort effectué vendredi par l'UEFA à Nyon. Les Turcs, vainqueurs à domicile de St Johnstone 2-0, ont su résister aux assauts des Ecossais (1-1) qui ont pourtant ouvert la marque dès la 35<sup>e</sup> minute par Tade. Sari a mis fin à leurs espoirs de qualification à la 51<sup>e</sup> minute. Le match aller aura lieu le 2 août en Turquie et le match retour le 9 août à domicile, non pas au Stade Vélodrome en travaux, mais au stade Parsemain à Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône).

### TRANSFERT - OL

#### Cris et Cissokho ont un bon de sortie

Rémi Garde, l'entraîneur de l'Olympique Lyonnais, a indiqué à RMC que deux joueurs de son effectif disposaient d'un bon de sortie. "Aly (Cissokho) est un latéral gauche de qualité avec une bonne valeur marchande. S'il y a une bonne proposition, il partira, mais cela ne me poserait aucun problème de le voir rester. Le cas de Cris est un peu différent. Il arrive sur la fin de sa carrière, il connaît la situation. Il lui reste un an de contrat et s'il devait rester, le deal entre nous est clair je pense", a avancé le technicien des Gones. A l'heure actuelle, le groupe lyonnais reste inchangé.

### ITALIE - JUSTICE

#### Bonucci et Conte vont s'expliquer

Dans le cadre du scandale des matches truqués dit "Calcioscommesse", treize clubs et quarante-quatre licenciés ont été déferés jeudi en commission de discipline par le procureur de la Fédération italienne. Parmi les licenciés figurent l'international italien de la Juve Leonardo Bonucci et son entraîneur en club Antonio Conte. Ils devront comparaître à partir du 2 août devant la Commission à Rome. Bonucci, soupçonné de tentative de fraude sportive lors de la saison 2009-2010 alors qu'il jouait à Bari, risque jusqu'à trois ans de suspension. Plusieurs joueurs, comme le défenseur italien Daniele Portanova (Bologne), sont dans le même cas. De son côté, Antonio Conte est poursuivi pour non-dénonciation de délit, à propos de deux rencontres arrangées de Serie B durant la saison 2010-2011, alors qu'il entraînait Sienne. Il risque entre six et douze mois de suspension. Mais s'il collabore avec la justice, cette suspension pourrait être réduite à trois mois. Les internationaux italiens Simone Pepe et Marco Di Vaio sont également poursuivis pour ne pas avoir dénoncé des fraudes sportives.

**LA CARAVANE DU COEUR**

PREMIERE EDITION - DU 27 AU 29 JUILLET 2012

UN ÉVÈNEMENT À BUT HUMANITAIRE

**SAUVER DES VIES PAR LE MASSAGE CARDIAQUE ET L'UTILISATION DU DEFIBILLATEUR CARDIAQUE**